



# Rapport annuel

## 2015 - 2016



## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF 2015-2016	1
RAPPORT DES AGENTS DE GRIEF	11
RAPPORTS DES COMITÉS	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	12
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL	13
SOUS-COMITÉ DU CRT SUR LA TÂCHE	16
COMMISSION DES ÉTUDES	17
COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ	21
COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT	23
COMITÉ SOCIAL DU COLLÈGE	24
COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT	25
COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION ADMINISTRATIVE	26
COMITÉ DE TOPOONYMIE ET DE RECONNAISSANCE	26
COMITÉ SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	27
COMITÉ SUR LES HEURES D'OUVERTURE	28
COMITÉ CAFÉTERIA	28
COMITÉ DE VALORISATION DU FRANÇAIS	30
COMITÉ DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ENSEIGNANTS	30
COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	31
COMITÉ DES ASSURANCES COLLECTIVES	31
COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION	32
COMITÉ ACTION INTERNATIONALE	33
COMITÉ DES DONS DE SOLIDARITÉ	34
COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES	36
COMITÉ VIGILANCE	36
COMITÉ DE MOBILISATION	37
COMITÉ GRÈVE	39
COMITÉ DE LA RELÈVE ENSEIGNANTE	40
COMITÉ SOCIAL DU SYNDICAT	40

# *Unis pour faire évoluer notre milieu.*

## **RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF 2015-2016**

Se sortir d'une année aussi éprouvante, et ce, à bien des égards, tant au niveau local que national, ne fut pas une sinécure. Cette année surchargée par la négociation de notre convention collective a quand même permis de démontrer une belle combativité des membres : il faut le mentionner. Nous avons dû nous mobiliser à plusieurs reprises, dans plusieurs contextes, et faire quatre journées de grève. Certains auraient aimé en faire plus, mais les leaders syndicaux ont jugé que la mobilisation exemplaire avait atteint ses limites, même si les résultats tangibles sont très mitigés. C'est maintenant le dernier droit avant les vacances et, plus de trois mois après l'adoption des ententes de principe, nous n'avons toujours pas de convention collective et nous nous démenons tous localement à tenter de négocier les zones de floues laissées ici et là par une négociation inachevée. La récente situation avec les ressources réallouées pour la formation continue ainsi que celle pour les EESH illustrent tout à fait le propos.

Bien que nous n'ayons à peu près rien gagné de cette négo ou à peu près rien perdu (c'est selon), le néolibéralisme, lui, poursuit sa route inexorable dans les couloirs de l'enseignement supérieur. Par son approche clientéliste, le contrôle bureaucratique fait de moins en moins confiance aux profs, et ceux-ci deviennent les premiers suspects lorsqu'il y a apparence d'iniquité. L'assurance qualité, ce principe «qualifiant» importé de l'entreprise privée, continue à s'insinuer dans notre travail, transformant peu à peu notre rapport à l'éducation. L'implantation d'un plan pour ceci et d'une politique de cela, l'utilisation d'un processus et d'un formulaire pour démontrer ceci ou cela : tant d'outils de gestion pour lesquels nous voyons peu d'utilité concrète. La pédagogie est-elle en train de se mettre au service de la bureaucratie? Même s'il est bien souvent beaucoup plus facile d'obtempérer, nous croyons qu'il vaut la peine de s'opposer à ces transformations. C'est, selon nous, la meilleure manière de lutter pour préserver le sens de ce que nous accomplissons jour après jour avec nos étudiants et nos étudiantes. Nous avons tous la tâche et la responsabilité de transformer ce constat pessimiste en combativité. Nous le démontrons année après année, bataille après bataille, et nous revenons toujours à ces actions essentielles qui permettent la survie du syndicalisme dans un monde qui cherche à l'éliminer : militer et défendre nos droits. Nous avons le devoir de résister.

C'est donc le temps de faire état des réalisations annuelles, et nous remercions la vingtaine de profs qui nous ont aidés à écrire ce rapport. Comme nous le mentionnions l'an dernier et l'année d'avant, ce travail de bilan est essentiel pour recentrer et ajuster l'action syndicale. Nous écrivions aussi «que seul un automne très chaud, au prix d'une mobilisation exemplaire et de moyens lourds, pourrait faire reculer ce gouvernement qui s'affaire à transformer complètement le Québec que l'on connaît<sup>1</sup>. » À l'évidence, nous avions raison, et ce gouvernement a certainement reculé, mais ne soyons pas dupes : la lutte est loin d'être terminée.

Restons «unis pour faire évoluer notre milieu»; c'est toujours ce que dit notre slogan!

---

<sup>1</sup> Voir le rapport annuel 2014-2015 du SEECLG, p.1.

Bon été!

Votre exécutif syndical :

Michel Milot,  
président

Isabelle Pontbriand,  
vice-présidente

Stéphan Gibeault,  
secrétaire général et Trésorier

Bernard Lavoie,  
responsable aux dossiers syndicaux

Claudie Bonenfant  
responsable aux dossiers syndicaux

Frédéric Morier  
responsable aux dossiers syndicaux



Début fin d'année (frais et dispos)...



...fin d'année!

Retrouvez, ci-dessous, le plan de travail initial du comité exécutif du SEECLG pour l'année 2015-2016: dans les encadrés, les diverses rubriques du plan de travail; en intertitres, les mandats détaillés; présentées sous forme de puces, les actions menées cette année en lien avec ces mandats.

## **SERVICE AUX MEMBRES**

### **Assurer la transition au poste d'adjointe administrative (remplacement d'un an).**

- Au terme d'un processus rigoureux de sélection, Marc-Olivier Leblanc a été engagé pour le poste d'adjoint à l'exécutif durant le congé de maternité de Claudia Chartier. Le comité de sélection formé de Michel Milot, Stéphan Gibeault et Claudia Chartier a rencontré 7 candidats et candidates.
- Les membres de l'exécutif vont procéder à une première évaluation de son travail d'ici la fin de l'année scolaire.

### **Faire le suivi des dossiers syndicaux.**

- Puisque que la majorité des dossiers se poursuivent d'année en année et que les personnes changent à l'exécutif, il est essentiel d'assurer le suivi de l'ensemble des dossiers de manière rigoureuse.

### **Accompagner les membres lors d'une convocation par la partie patronale.**

- Les membres du comité exécutif accompagnent systématiquement les professeurs qui le désirent lors des convocations par la partie patronale. Ils jouent un rôle d'écoute, prennent des notes et s'assurent que les membres de la direction respectent le contrat de travail.

### **Faire le suivi de ces accompagnements.**

- Non seulement un suivi est fait avec les professeurs accompagnés, mais les notes de chacun de ces accompagnements sont consignées dans les procès-verbaux afin d'assurer un suivi rigoureux.
- Quand la situation l'exige, le syndicat local interpelle le conseiller syndical.

### **Faciliter la compréhension des aspects contractuels du travail de professeur de cégep (interprétation de la convention collective et transition comparative avec la «nouvelle», assurances, retraite, tâche, CI, etc.).**

- Dans un contexte de négociation, les questions des membres sur la convention ont été nombreuses, et les membres de l'exécutif ont tenté d'y répondre le plus rapidement possible tout au long de l'année.
- En ce qui concerne les assurances collectives, nous avons notamment : répondu aux divers questionnements des membres portant sur nos polices d'assurance (polices 1008, 1010 et 1011), accompagné ceux-ci lorsqu'il s'agit de réclamations plus complexes et expliqué les diverses dispositions de la police lors de l'accueil de nouveaux professeurs. Nous nous sommes également assurés que les enseignants disposent d'informations complètes et précises sur des questions relatives à leur souscription. Enfin, nous avons diffusé toute information pertinente par le biais le journal syndical ou par l'envoi de courriels.

- En ce qui concerne la retraite, les rencontres d'informations ont été nombreuses. En effet, étant donné qu'il planait une rumeur de réforme du RREGOP avant et pendant la négociation de notre convention collective, les enseignants furent nombreux à nous interroger sur la question de la retraite. Qu'il s'agisse d'accompagner les membres pour des questions spécifiques à la retraite (informations sur le RREGOP, le RRQ ou le PSV); qu'il s'agisse de diffuser de l'information pertinente par le journal syndical ou par courriel; qu'il s'agisse d'organiser des sessions de formation à la retraite ou d'assurer que les enseignants visés assistent à la formation retraite du Conseil central (deux enseignants par session) ou qu'il s'agisse d'accompagner les membres désireux d'entamer un processus de retraite progressive, l'année 2015-2016 a été passablement occupée sur cette question.

#### **Assurer une juste interprétation de la convention collective.**

- Un souci essentiel constant : s'assurer d'une bonne interprétation de la convention collective afin de la défendre au quotidien. Que ce soit au moment de la répartition, où les règles doivent être respectées pour que les disciplines reçoivent ce dont elles ont besoin pour dispenser les cours; que ce soit au moment des affichages, où les priorités d'engagement doivent être respectées; que ce soit au moment de la production de la nouvelle liste d'ancienneté ou des listes de priorités (l'adjoint vérifie systématiquement l'adéquation entre les listes et les contrats octroyés); que ce soit sur le plan des règles conventionnées concernant l'organisation du travail en département, en programme; que ce soit concernant les règles d'attribution des différents congés prévus à la convention collective; que ce soit sur le plan des congés parentaux ainsi que des différents congés prévus à la convention collective; que ce soit sur le plan de la planification des retraites et de l'accompagnement des membres à cet effet, l'exécutif veille au grain.
- Concernant les congés parentaux prévus à la convention collective, nous avons accompagné de nombreuses enseignantes et enseignants quant à leur demande de congé parental. Nous avons également fait les représentations aux diverses instances pour limiter l'interprétation arbitraire de la direction sur la question des retours de congé (voir le rapport du CRT). Nous avons répondu aux questionnements des membres en ce qui concerne nos banques de congés de maladie ainsi que les divers congés prévus à la convention collective (congés spéciaux, congés pour raison familiale, etc.). Nous avons satisfait aux demandes d'information ou d'accompagnement quant au programme de réduction du temps de travail (PVRTT). Enfin, nous avons assuré une vigilance rigoureuse concernant l'application des dispositions sur les congés que prévoit la convention collective en vigueur, notamment sur l'interprétation qu'en fait la direction.

#### **ACTIONS SYNDICALES**

##### **Défendre les droits syndicaux des membres.**

- Au moins 65 membres ont requis les services de l'un ou l'autre des membres de l'exécutif pendant plus d'une semaine, certaines interventions se déroulant même sur plusieurs semaines, voire sessions. Il est difficile de faire le compte des interventions totales auprès des membres. Toutefois, si nous ajoutons les courtes visites et les demandes simples que

les membres nous posent tous les jours, nos interventions et accompagnements se chiffrent à plusieurs centaines encore cette année.

**Travailler quotidiennement à l'amélioration de nos conditions d'enseignement.**

- Le Collège (et son contingent de conseillères pédagogiques...) déploie les politiques et les plans de toutes sortes à la vitesse grand «V», et ce, malgré le fait que nous ayons interpellé les patrons afin d'adopter un rythme qui puisse nous permettre de bien faire notre travail. Nous leur avons répété à moult reprises qu'il n'est pas question de doubler la cadence afin de rattraper la «non-participation» de l'automne (dans le cadre de la négociation). L'exécutif se doit constamment d'être à l'affût et de s'assurer que les politiques et les devis de toutes sortes ne vont pas à l'encontre de la convention collective. Le plus exigeant est de voir en quoi les outils et politiques proposées sont des freins à notre autonomie collective. Voici quelques exemples afin de donner à l'Assemblée une idée des dossiers que le Collège mène de front et pour lesquels nous sommes vigilants actuellement : Plan de développement de la recherche et Politique institutionnelle de la recherche; Plan de développement de l'international; Plan de la réussite; profil d'actualisation (maintenant appelé "référentiel") des programmes; développement des programmes techniques et liens avec le projet de loi 70; Politique institutionnelle de la langue française et son plan d'action; changements aux modalités de remboursement du perfectionnement; rapport d'auto-évaluation en assurance qualité; non-respect du règlement de la commission des études (qui a impliqué un travail intersyndical afin de faire connaître notre entente relative à la commission des études); utilisation et répartition des nouvelles ressources pour les EESH; utilisation par le Collège et répartition des ressources pour la formation continue (blocage de la négociation); intention d'intégration de la SST dans les cours; réorganisation actuelle des bureaux de professeurs (soins infirmiers n'ont pas de place); problèmes de la reprographie, problèmes de la cafétéria, etc.

**Travailler à l'établissement d'un climat de travail sain et visant la reconnaissance du travail des enseignantes et des enseignants.**

- Constamment à l'affût des nouvelles demandes ou marottes de la direction, les membres de l'exécutif ont rencontré à plusieurs reprises les membres de la direction du Collège (DG-DRH-DÉ) afin de partager leurs inquiétudes et de favoriser le plus possible les échanges.
- Plusieurs dossiers se sont avérés difficiles cette année, notamment ceux en lien avec la Direction des études (voir, à cet effet, le rapport de la commission des études).

**Faire des représentations en CRT et effectuer le suivi en ce qui concerne la double imputation liée aux retours des absences.**

- Le Collège nous a assurés en CRT qu'il partagerait les informations en se servant des données compilées dans le système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC).

**Poursuivre les discussions avec la partie patronale concernant les balises servant à la répartition des ressources enseignantes entre les différentes disciplines, notamment celles en lien avec la répartition des ressources de l'annexe I-11 de la convention collective.**

- Ce travail devra se poursuivre l'année prochaine puisque la convention collective 2015-2020 a ouvert la porte à la réallocation des ressources de cette annexe : formation continue, CI maximale à 85.

**Poursuivre l'analyse des impacts des « groupes de 40 » à la formation générale (français et philosophie).**

- La situation en français et en philosophie, loin d'être idéale en termes pédagogiques, est explorée par d'autres disciplines. L'exécutif a donné les chiffres permettant d'analyser les impacts sur la tâche de manière objective.

**À la lumière des résultats de la négociation de notre convention collective, poursuivre la réalisation du mandat donné par le Conseil syndical à l'effet de revoir certaines règles pour la répartition des ressources à la coordination départementale et de programme.**

- Les ressources du volet 2 sont toujours en quantité insuffisante.
- La Direction des études a fait part à quelques reprises de son intention de retravailler les règles, notamment celles pour la coordination de programme.
- On pense notamment à identifier les éléments qui méritent une libération et celles qui font partie du cycle normal de gestion d'un programme.

**Consolider et renforcer les différents comités syndicaux et s'assurer de leur suivi.**

- Le comité exécutif fait le constat que certains comités syndicaux ont de la difficulté à fonctionner de manière autonome et qu'ils ont besoin d'être nourris (voir les rapports des différents comités).
- Parallèlement, un soutien adéquat doit être offert aux membres des comités, surtout pour les comités patronaux-syndicaux. En effet, des décisions sont parfois prises en comité, décisions qui pourraient avoir un impact sur la tâche enseignante. Le lien avec l'exécutif syndical devient alors incontournable. Nous avons, à plusieurs reprises cette année, demandé à la direction d'envoyer à l'exécutif les avis de convocation aux réunions des comités patronaux-syndicaux et les documents soumis à l'étude afin que l'exécutif puisse offrir ce soutien aux enseignants qui s'impliquent dans ces comités. Cela nous apparaît nécessaire afin d'éviter que ceux-ci puissent se retrouver, sans le savoir, dans une situation où une prise de décision pourrait avoir un impact insoupçonné pour un professeur moins au fait des tenants et aboutissants de notre contrat de travail. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons toujours pas si la direction acquiescera à cette demande de collaboration.
- La négociation et les moyens de pression durant l'automne ont permis de mettre à profit la structure des délégués.
- Par les années passées, nous avions commencé à instaurer la pratique d'un agent de liaison avec les comités (tâche accomplie par un membre de l'exécutif). Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de le faire cette année.
- Nous n'avons pas non plus eu le temps cette année d'organiser un souper de remerciement pour les membres des comités et les délégués.

**Mettre sur pied un fonds de réserve local, le délimiter et voir au bon fonctionnement de la redistribution de ce dernier par le comité du fonds de réserve local (FRL) tout en appliquant le mode de fonctionnement du Fonds de défense professionnelle (FDP).**

- Un comité du FRL a été formé, et les règles d'utilisation de notre fonds de réserve ont été adoptées par l'Assemblée générale.
- Le FRL a été utilisé afin d'offrir une prestation de grève aux membres pour les quatre journées de grève de l'automne.

**Participer aux instances de la FNEEQ, de la CSN et du Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides-CSN.**

- Ont participé à l'une ou l'autre des instances de la FNEEQ :
  - conseil fédéral (2 rencontres) : Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Stéphan Gibeault et Fabien Torres;
  - regroupement cégep (11 rencontres totalisant 14 journées et 3 instances téléphoniques) : Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Stéphan Gibeault, Claudie Bonenfant et Fabien Torres;
  - Alliance des professeures et professeurs de cégep (instance conjointe FNEEQ-FEC pour la négo; total de 5 journées) : Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Stéphan Gibeault, Claudie Bonenfant et Fabien Torres;
  - Conseil central des Laurentides (CCSNL; une AG régulière) : Frédéric Morier;
  - congrès du CCSNL (24 au 27 mai 2016) : Michel Milot, Frédéric Morier, Claudie Bonenfant, Fabien Torres, Stéphane Chalifour et Judith Trudeau.
  - comité régional de mobilisation (5 rencontres + rencontres du comité de pilotage) : Fabien Torres, Claudie Bonenfant, Frédéric Morier.

### **RELÈVE ET PRÉCARITÉ**

**Accueillir les nouveaux enseignants et les inviter à adhérer au SEECLG.**

- Quatre nouveaux professeurs ont signé leur carte du syndicat en 2015-2016.

**Poursuivre les accueils des nouveaux professeurs.**

- Des rencontres ont été organisées pour les profs au régulier et pour ceux de la formation continue (voir le rapport du comité de la relève enseignante pour plus de détails).

**Promouvoir la participation des nouveaux professeurs à la vie syndicale.**

- Les nouveaux professeurs ont été interpellés par le biais d'une lettre de bienvenue, d'une invitation à passer au local syndical pour signer leur carte de membre, d'une invitation aux rencontres d'accueil des nouveaux profs (avec remise de documentation en lien avec la précarité, notamment la « Petite bible de la priorité » ainsi qu'un lien vers une présentation assistée par ordinateur en ligne sur le site Web du syndicat).

**S'assurer du respect des modalités d'application de l'évaluation administrative actuelle, tout en poursuivant la participation à la mise en place d'une nouvelle politique d'évaluation des enseignements.**

- Voir le rapport du comité de suivi de l'évaluation administrative.

**Préparer des ateliers d'information sur divers aspects de la vie syndicale et de la convention collective (permanence, remplacement, priorité, affichage, assemblée générale, etc.) pour les nouveaux enseignants.**

- Un premier dîner a été organisé par le comité de la relève le 30 mars 2016. Les questions abordées furent celles des assurances, du double emploi et de la charge individuelle. À cet effet, il importe de mentionner que l'ajout d'une présentation sur les assurances a accentué positivement le nombre de demandes d'information sur les dispositions de notre police d'assurance qui concerne les précaires.

**Identifier les enjeux entourant la précarité et contribuer à son soutien, notamment en encourageant la participation au comité de la relève enseignante.**

- Voir le rapport du comité de la relève enseignante.

#### **INFORMATION ET MOBILISATION**

**Poursuivre la mobilisation des membres afin d'obtenir une convention collective, arrivée à échéance le 31 mars 2015, à la hauteur de nos aspirations.**

- De nombreuses activités de mobilisation ont été organisées en cette année de négociation. Nous vous invitons à vous référer au rapport du comité de mobilisation pour plus de détails.

**Élaborer et poursuivre des actions de mobilisations et des moyens de pression allant de pair avec l'évolution de la négociation d'une nouvelle convention collective.**

- Voir le rapport du comité de mobilisation.
- Une visite au C.A. le 24 mai par de nombreux professeurs a été rendue nécessaire en raison du blocage à la table de négociation dans l'écriture du clause à clause.

**Préparer les membres à la résistance à un éventuel décret.**

- Les membres ont adopté des résolutions qui allaient dans le sens de la résistance à un décret : renonciation à des gains individuels si la loi comprend des pénalités sur l'ancienneté, protection de nos cotisations syndicales, collectivisation des pénalités et amendes (voir le PV de l'AG du 2 décembre 2015 pour plus de détails).

**Poursuivre la lutte à l'austérité et aux compressions.**

- Huit actions locales de dénonciation des compressions ont été organisées et menées à bien.
- Les membres de l'exécutif, accompagnés de plusieurs professeurs, ont déposé une proposition de solidarité avec les travailleuses de la cafétéria lors de la réunion du conseil d'administration du 24 mai 2016.

**Préparer les espaces de discussion et d'information afin de s'approprier la prochaine convention collective.**

- Plusieurs discussions se sont tenues dans le cadre de l'adoption de l'entente de principe.
- En fin d'année scolaire, nous avons dû reprendre la mobilisation (CRT extraordinaire le 24 mai pour dénoncer le projet de répartition, puis visite au C.A.) afin de permettre de dénouer l'impasse qui persistait à la table sectorielle sur l'écriture du clause à clause.
- Mentionnons aussi nos nombreuses approches de la Direction des études au sujet de la répartition des ressources pour les étudiantes et étudiants en situation d'apprentissage (EESH). Dans le but de faire progresser ce dossier, l'exécutif syndical a finalement déposé en CRT, à la fin mai, un document afin de nourrir la réflexion du Collège sur une éventuelle répartition de ces ressources. Force est de constater que le Collège a peu collaboré dans ce dossier, tout comme dans celui des ressources réallouées pour la formation continue.

**Assurer la diffusion de l'information aux membres via le *De vive voix*, le site Web, la messagerie du collège, les médias sociaux et tout autre médium jugé pertinent.**

- Un total de 35 numéros du journal hebdomadaire *De vive voix* aura été publié cette année.
- Le site Internet du syndicat a aussi été mis à jour et alimenté (informations, photos, etc.) ainsi que la page et le groupe Facebook du SEECLG.
- Durant la grève, l'exécutif a mis en place une chaîne de courriels «hors-collège». Les délégués relayaient l'information transmise par le responsable du dossier à l'exécutif. 32 messages courriels ont transité par le biais de cette chaîne de courriels.

**Rehausser les liens avec les départements, notamment par une plus grande visibilité de l'information syndicale, par une plus grande valorisation du rôle des délégués, par une sensibilisation au rôle des départements et par des «dîners délégués» (délégués jumelés à un membre de l'exécutif).**

- Les délégués ont été sollicités durant toute la durée de la négociation. Le parrainage des délégués et les «dîners délégués» ont pris relâche cette année en raison de la négociation et de la mobilisation.

**Favoriser la participation des membres aux campagnes de la FNNEQ, de la CSN et du Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides dans un objectif de mobilisation.**

- Les différentes publications de la FNNEQ (Infolettre FNNEQ, rapports de négo, articles du comité école et société, carnets) ont été relayées aux membres.
- Nous avons aussi appuyé la campagne CSN de lutte à l'austérité dans le cadre de la négociation.
- De façon informelle ou formelle, nous avons profité des instances FNNEQ pour partager nos pratiques avec d'autres syndicats locaux (toujours très utile!).
- Nous avons aussi renouvelé notre appui aux profs du Collège de Lévis-Lauzon aux prises avec une direction autoritaire et clairement anti-syndicale.

**Favoriser, développer et maintenir les alliances intersyndicales locales, régionales et fédératives.**

- Ultra utiles pendant la période de négociation, les rencontres intersyndicales (avec les professionnels et les employés de soutien) se sont poursuivies cet hiver, bien qu'à un

rythme beaucoup moins soutenu. Ces rencontres sont toujours propices au maintien de liens précieux entre les divers corps d'emploi. Même si nous ne partageons pas toujours les mêmes points de vue, ces échanges sont toujours fructueux.

- Durant la négo, nous avons collaboré à quelques reprises avec le syndicat de la FAE de la région (appui logistique, échange d'information et de matériel de mobilisation).

**Favoriser des espaces de discussions syndicales et politiques sur les grands enjeux sociaux, notamment sur ceux qui touchent l'éducation.**

- Cette année, c'est surtout dans le cadre de nos très nombreuses assemblées générales (négociation obligatoire!) que nous avons déployé ces espaces de discussion.
- Nous attirons particulièrement l'attention sur deux événements à venir qui devront être envisagés comme des priorités pour assurer l'avenir d'un enseignement collégial de qualité : la participation de la FNEEQ (et de tous ses membres intéressés) au Forum social mondial (août 2016, à Montréal) et les États généraux sur l'enseignement supérieur, grand rendez-vous de l'automne 2017.

**Dégager les espaces nécessaires pour réfléchir à l'action syndicale et la stimuler.**

- En plus de nos rencontres hebdomadaires (essentielles pour le suivi des dossiers à l'exécutif), nous avons vu cette année à la tenue de 10 assemblées générales, 3 conseils syndicaux et une assemblée générale annuelle.

**Favoriser la participation des membres à des activités locales de reconnaissance du travail des enseignantes et des enseignants (ex : sélection de photos et, parfois, captation vidéo de certains événements de mobilisation, promotion des capsules vidéo sur l'importance de la formation générale) dans un objectif de mobilisation.**

- Voir le rapport du comité de mobilisation.

**Favoriser la contribution de la FNEEQ à la vie syndicale locale.**

- Nous avons accueilli deux représentants de la FNEEQ dans le cadre du vote sur l'entente de principe (négociation).
- Deux invités devaient aussi venir pour une rencontre de discussion-réflexion sur l'adéquation formation-emploi, mais trop peu de membres issus des disciplines techniques se sont inscrits (cette rencontre a été remise à l'automne).

**Continuer l'évaluation des mécanismes de diffusion de l'information aux membres.**

- Nous n'avons pas eu le temps, cette année, de nous occuper de ce mandat.

**Poursuivre l'amélioration de la gestion de la documentation du Syndicat.**

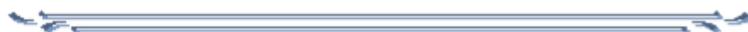
- Compte tenu du congé de maternité de notre adjointe administrative, cette tâche est aussi remise à l'année prochaine.

**Acheter du matériel de référence (essais ou dossiers spéciaux portant sur le syndicalisme ou ses intérêts).**

- *Renouveler le syndicalisme – Pour changer le Québec*, Philippe Crevier, Hubert Forcier, Samuel Trépanier (dir.), Montréal, Écosociété, 2015, 295 p.
- *Le Palmarès des carrières: Plein feux sur la formation professionnelle et technique*, collectif, Québec, Septembre éditeur, 2015, 287 p.
- *Petit Guide de survie des chômeurs et chômeuses*, collectif, Montréal, Éd. CNC, 2016;
- Les cahiers de l'IRIS;
- Le journal (mensuel) du groupe l'Aut'journal;
- Le Devoir.

#### **Mettre à jour les Statuts et règlements.**

- Cette année, le contexte de négociation n'a pas permis au comité des statuts et règlements de poursuivre ses travaux.



### **RAPPORT DES AGENTS DE GRIEF**

*Par Michel Milot*

La procédure de grief est prévue à l'article 9-1.00 de la convention collective. Un grief peut être individuel (ou de groupe) ou syndical. De façon générale, le grief individuel vise un litige qui ne concerne qu'un seul professeur ou un groupe de professeurs. Le grief syndical, quant à lui, peut porter sur une application de la convention collective jugée incorrecte ou abusive par la partie patronale et qui touche les conditions de travail de manière plus large. Comme le stipule l'article 9-1.01, il est précisé que l'intention des parties doit être de tenter de régler les griefs localement dans la mesure du possible. Si aucun règlement du différend n'est possible, y compris en ayant recours au CRT, le grief pourra se régler devant un arbitre. Les délais pour déposer un grief sont de 30 jours ouvrables de la prise de connaissance du problème ou de 60 jours ouvrables dans le cas où d'une problématique de violence, d'intimidation ou de harcèlement psychologique.

Cette année, le Syndicat a déposé cinq griefs et en a réglé trois qui dataient d'années antérieures. Au moment d'écrire ces lignes, deux griefs importants sont en voie de se régler. Nous tentons aussi de dénouer le litige à la base du grief des «plans cadres» avec la direction des études. Ce grief vise la défense de notre autonomie professionnelle. En effet, nous contestons la pratique visant à imposer, via les plans cadres, des contraintes pour la production finale d'intégration des cours (de nouveaux cas sont ressortis en fin de session). Nous pensons que la PIEA, la convention collective, les pratiques pédagogiques et le professionnalisme des enseignantes et des enseignants sont des outils qui permettent à la Direction des études d'attester de l'équité des productions finales d'intégration dans les différents cours.

Précisons aussi que certains griefs déposés cette année portaient sur des litiges à portée générale. Mentionnons un grief portant sur un effet discriminatoire de la convention collective, un autre sur la sécurité au collège et la demande répétée du Syndicat afin que le Collège se dote d'un protocole

d'intervention d'urgence efficace et finalement un grief contestant l'étalement des paies des enseignantes et des enseignants à statut précaire puisque celle-ci a eu un impact important sur leurs prestations d'assurance emploi.



## **RAPPORTS DES COMITÉS**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE**

*Par Vincent Duhaime et Sébastien St-Onge*

Au cours de la dernière année, les négociations entre les employés de l'État et le gouvernement ont eu plusieurs échos au conseil. En octobre, Michel Milot et Éric St-Jean sont venus à la fois dénoncer la lenteur de ces négociations et les coupures budgétaires en éducation et demander que soit reconnu le travail des différents corps d'emploi du Collège. Ils ont également exprimé le souhait que le conseil interpelle le gouvernement sur ces enjeux, ce qui fut fait quelques jours plus tard lors d'une réunion extraordinaire. Le C.A. adoptait en effet, le 16 octobre, une résolution demandant au ministère de l'Éducation de réinvestir en éducation et lui signifiant que les coupures auxquelles le Collège fait face compromettent son plan stratégique. Après un automne difficile, une entente de principe a finalement été conclue en décembre, mais à la fin de mai, Michel Milot, accompagné d'une délégation de professeurs, est revenu devant le C.A. pour l'informer d'un blocage dans le processus d'écriture de la nouvelle convention collective. La direction du Collège et la présidence du conseil se sont dits conscients de ces problèmes et ont assuré que des représentations étaient actuellement en cours auprès du gouvernement.

En ce qui a trait aux coupures gouvernementales, les professeurs-administrateurs ont, tout au long de l'année, régulièrement posé des questions au recteur général sur la mise en œuvre du plan de compression adopté au printemps 2015. La direction du Collège a bien accueilli ces questions et y a répondu de manière transparente, effectuant plusieurs rapports au C.A. au cours de l'année.

Le dossier de l'avenir de l'aréna du Collège a aussi retenu l'attention cette année. Le conseil a été informé au printemps 2015 que notre amphithéâtre, construit au début des années 1950, agonise. Une étude d'impact a conclu qu'il être remplacé. Étant donné que la construction et la gestion d'un aréna entraînent des coûts élevés et ne font pas partie de la mission première d'un Collège, les professeurs-administrateurs ont donné leur appui à la direction générale afin qu'elle explore la possibilité que la Ville de Sainte-Thérèse construise un nouvel aréna sur les terrains du Collège.

Le C.A. a aussi été informé des problèmes vécus à la cafétéria par les usagers. Une pétition déplorant la qualité de la nourriture et la réduction des services, signée par 901 étudiants et 150 professeurs, lui a été présentée en octobre par Yanick Binet, professeur de philosophie, soutenue par une intervention de Sébastien St-Onge qui a exprimé des craintes importantes quant à la

Marchandisation de l'offre alimentaire en milieu scolaire, aux coupures de service et à l'utilisation de distributrices.

Le C.A. a également adopté cette année la nouvelle politique sur la toponymie, un dossier cher au cœur des professeurs. Les échanges au conseil sur cette politique ont démontré que les préoccupations liées à la marchandisation du savoir sont partagées par plusieurs administrateurs.

## Comités patronaux syndicaux

### COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL

Par Michel Milot et Frédéric Morier

Tel que défini à l'article 4-3.00 de la convention collective 2010-2015 toujours en vigueur, le comité des relations du travail (CRT) est un comité permanent regroupant les parties patronales et syndicales. Il permet de discuter et de rechercher une entente sur toute question relative à l'application et à l'interprétation de la convention collective et aux conditions de travail.

Les représentants de la partie syndicale, au nombre de sept (7), étaient: Stéphan Gibeault (français, A14), Aude Lacasse (science économique), Patrick Lebonnois (science économique), Doris Léonard (mathématiques), Michel Milot (mathématiques), Frédéric Morier (science politique) et Hélène Normandeau (éducation physique). Michel Milot agissait à titre de président du CRT.

Bien qu'elle ait droit aussi à sept (7) représentants, la partie patronale n'en a nommé que quatre (4) cette année. Les représentants patronaux furent Katia Tanguay (coordonnatrice aux Ressources humaines et secrétaire du CRT), Lucia Lepage (directrice-adjointe responsable de l'organisation scolaire et à la tâche jusqu'à l'hiver), Benoît Archambault (directeur-adjoint à la Direction des études – jusqu'à la session d'hiver), Alain Girard (directeur-adjoint, Soutien aux programme – en remplacement de Benoît Archambault à la session d'hiver, co-responsable à la tâche des enseignantes des enseignants) et de Marc-André Benoît (depuis l'hiver, co-responsable à la tâche des enseignantes et des enseignantes. Enfin, notons que Directrice des ressources humaines, Mme Danielle Coallier, était également présente sporadiquement, notamment pour lors de traitement de mesures disciplinaires et pour les vacances des professeurs.

Il importe de mentionner que l'année 2015-2016 est une année particulière; notamment en ce qui concerne les relations de travail dans un contexte de négociations et des grèves tournantes qui en ont découlées à l'automne. Notons que ces grèves s'inscrivaient dans le contexte difficile et tendu entourant les négociations de notre convention collective.

Le CRT s'est réuni à huit reprises en 2015-2016, y compris la réunion extraordinaire du comité portant sur un non-octroi.

**Voici en vrac la majorité des sujets traités cette année:**

- Suivi des casiers à l'aile nature;

- Demandes de congés sans traitement non prévus à la convention;
- Opérations liées à la tâche enseignante: évaluation des impacts de l'évolution des effectifs étudiants, bilan d'utilisation des ressources 2014-2015, état d'utilisation des ressources hiver 2015, révision du projet d'allocations automne 2015, état d'utilisation des ressources 2015-2016, projet de répartition des ressources 2016, ouverture de postes, mises en disponibilité;
- Détermination de la période de vacances pour l'année 2015-2016;
- Discussions autour de la négociation et des moyens de pressions, notamment en ce qui concerne le report de certaines évaluations administratives, étant donné les négociations entourant le renouvellement de la convention collectives;
- Discussion concernant les communications patronales/syndicales durant la grève;
- Imputation des congés de maladie et de suppléance à la masse. La partie syndicale veut connaître les détails de l'utilisation des allocations dans le cas de congés de maladie et de suppléance, ainsi que l'utilisation des coûts de convention qui y sont liés;
- Ressources EESH : dans le cadre des négociations de la convention collective 2015-2020, il a été annoncé qu'une enveloppe serait octroyée (sous la forme monétaire) aux professeurs pour assurer la prise en charge des Étudiants/étudiantes en situation d'handicap (EESH). La partie syndicale a fait valoir que ces ressources avaient été négociées pour apparaître aux volets 1 ou 2 et qu'elles puissent créer des postes. La partie syndicale a donc demandé à la partie patronale de se positionner. La partie patronale bien qu'elle ait déjà annoncé ces couleurs, dit attendre l'annexe S-024 pour procéder à une distribution;
- Procédures pour postuler sur les charges : les procédures ont été améliorées afin de minimiser (voire éliminer) les oubli. Le formulaire (A) a été modifié pour inclure la déclaration de double emploi et pourra être déposé en tout temps;
- Utilisation des ressources de l'annexe S039 : les collèges qui présentent des projets qui visent la mobilisation de la communauté autour de la valorisation de la langue peuvent recevoir des sommes annuelles de 35000\$ pour les cinq années de 2011-2012 à 2015 - 2016. Nous avons appris que des enseignants avaient été libérés pour débuter des travaux en 14-15. La partie patronale devait vérifier si les sommes des années passées avaient été dépensées et s'il était possible de déposer des projets afin de dépenser les sommes restantes, le cas échéant. Le Collège a utilisé une partie de ces sommes pour des libérations d'enseignantes pour travailler sur la valorisation de la langue;
- Un cas de non-octroi de priorité a fait l'objet d'une séance extraordinaire du CRT. Ce n'était pas la première fois, mais la présentation succincte des raisons pour lesquelles le Collège désirait le retrait de priorité a été dénoncée par la partie syndicale. Nous avons déploré avoir reçu les éléments au compte-gouttes et avons fait remarquer qu'il n'est pas normal de devoir insister pour avoir des clarifications et comprendre les informations retenues par le Collège (ce litige est l'objet d'un grief);
- Des discussions sur le document de gestion de la suppléance, des remplacements, des absences et des retards se sont encore tenues cette année. Il y a eu des problèmes dans la

- gestion des absences, et plusieurs enseignants ont été irrités par l'approche infantilisante de l'organisation scolaire;
- Gestion des retours des congés de maternité : les parties conviennent que leur préoccupation particulière concerne la double imputation à la masse salariale. La partie patronale a reconnu que la partie «retour en classe» se planifie bien pour ce type de congé;
  - Ententes des sous-disciplines en théâtre interprétation, théâtre production et en musique;
  - Traitement des plaintes : la partie syndicale a interpellé le CRT sur la gestion des plaintes et a demandé à la partie patronale de revoir sa politique *Bien-être et civilité*. La partie patronale indique qu'elle aura une réflexion à cet effet (des situations en lien avec le traitement des plaintes font également l'objet de griefs);
  - Discussions sur les cours multidisciplinaires, notamment en ce qui concerne le nombre d'étudiant dans les cours de *Démarche d'intégration des acquis* (non-respect du nombre maximal d'étudiants);
  - Discussion sur le projet de répartition prévue pour Soins-infirmier visant le respect du financement prévu. En effet, la partie syndicale insiste à la vigilance dans l'utilisation des ressources afin que le nouveau programme ne vienne pas créer une pression sur les ressources actuelles;
  - Discussions visant à modifier la période du dîner. La partie patronale souhaite une modification de la période du dîner. Il s'agirait d'inverser le processus : les enseignants voulant une période étendue devront se prévaloir de cette disposition via le futur module Colnet de contraintes. L'Assemblée générale du 18 mai 2016 a clairement rejeté cette proposition de la partie patronale et demande à maintenir la forme actuelle de la contrainte (cocher si acceptation de la possibilité d'une seule période), quitte à la rendre virtuelle;
  - Discussion concernant le perfectionnement et l'enveloppe E004;
  - Discussions autour de la réallocation des ressources pour la formation continue. La partie syndicale demandant que ces ressources apparaissent au projet de répartition et qu'elles soient négociées au CRT comme toutes les autres ressources;
  - Discussions autour des assignations provisoires;
  - Discussions autour des opérations liées à la tâche et dépôt d'un calendrier;
  - Dans le cadre d'une action intersyndicale, nous avons jugé important de réaffirmer l'importance de l'instance et du fait que les parties doivent «réellement» être en mesure de discuter et de rechercher des solutions aux problèmes qui y sont évoqués. Cette intervention au CRT des enseignants a également été faite chez le soutien et les professionnels. En effet, après avoir discuté avec nos collègues des autres corps d'emploi, nous étions en mesure de constater que plusieurs similarités se dégageaient quant au fonctionnement des CRT au collège Lionel-Groulx et sur la perception qu'ont celles et ceux qui s'y investissent sur leur capacité de réellement négocier.
  - La huitième rencontre de l'année a été rendue nécessaire afin d'exiger l'application des paramètres de la convention collective 2010-2015. En effet, étant donné le non-respect par le CPNC des ententes verbales convenues lors de la signature de l'entente de principe, il

n'est plus possible d'espérer la signature des parties d'une nouvelle convention collective. Puisque la répartition avait été faite en tenant compte des paramètres de la nouvelle convention, notamment pour ce qui est du financement, le projet s'avère donc caduc.

## **SOUS-COMITÉ DU CRT SUR LA TÂCHE**

*Par Aude Lacasse et Michel Milot*

Cette année était la deuxième année d'existence du sous-comité tâche. Après une première année exploratoire, nous étions prêts à véritablement exploiter tout le potentiel de ce comité. Rappelons que l'un des objectifs du sous-comité tâche est de faciliter et accélérer le travail fait en CRT lors du moment de la répartition de la tâche (automne/hiver). Rappelons également l'objectif initial de ce comité qui est d'être en appui au CRT, notamment par l'élaboration d'analyses de certains dossiers afin de proposer des pistes de réflexion.

Cette année le comité était composé de Michel Milot, Hélène Normandeau et Aude Lacasse pour la partie syndicale et de Lucia Lepage (Alain Girard après la réorganisation de la Direction des Études), Katia Tanguay et Marc-André Benoit pour la partie patronale. Le comité s'est rencontré à 5 reprises en 2015-2016. À la session d'automne une seule rencontre a eu lieu.

À la session d'hiver, le comité a tenu quatre rencontres. La première rencontre a eu lieu exceptionnellement au début de la session. La partie patronale souhaitait discuter de la problématique des coûts de remplacements (PVRTT, congé de maladie et retour progressif). En effet, depuis quelques années ces coûts ne cessent d'augmenter créant une pression sur la masse ainsi que sur les coûts de conventions. Lors de cette rencontre, il a été convenu que de nouvelles balises pour les demandes de PVRTT seraient mises en place afin de corriger une partie de la situation. Ces nouvelles balises ont été présentées au conseil syndical et ensuite à l'assemblée générale qui les a adoptées pour une période exploratoire de un an. Ainsi, par cette entente, la date limite pour faire une demande de PVRTT passe du 15 mai au 1<sup>er</sup> mai. Il est quand même possible de remettre une demande de PVRTT jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, mais le coût du remplacement devra alors être assumé entièrement par l'enseignant en réduction de tâche (par une réduction de tâche équivalente). Le même processus s'appliquera à la session d'automne : la date du 15 novembre est modifiée pour les 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre. De plus, les membres ont convenu que dorénavant la Direction des ressources humaines sensibiliseraient les enseignants en retour progressif à demander un retour en terme de nombre de cours plutôt qu'en pourcentage. Les pourcentages ne représentant pas toujours ce qu'il est possible de donner comme tâche à l'enseignant.

Les trois autres rencontres du comité tâche ont eu lieu lors des trois semaines prévues à la convention collective afin de tenter d'arriver à une entente sur la répartition de la tâche pour l'année 2016-2017. Malheureusement, il n'a pas été possible de s'entendre. Ces rencontres ont permis aux représentants de la partie syndicale de vérifier, de questionner et d'émettre certaines réserves sur les données soumises par la partie patronale. Les membres ont également pu discuter de plusieurs enjeux liés à l'application éventuelle de la «nouvelle convention collective». Quels seront les impacts de la réallocation des ressources sur la répartition du nouveau calcul de la C.I. à 85, sur la réduction des ressources d'encadrement (PES) ainsi que l'introduction de ressources pour la formation continue? Comment seront utilisées les ressources pour les EESH? Bien qu'il n'a pas

été possible de s'entendre sur tous ces points, les échanges ont permis de mieux faire connaître les attentes de chacune des parties.

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

*Par Isabelle Pontbriand*

Cette année, le calendrier des rencontres et le plan de travail de la CÉ ont été chamboulés par la période de non-participation aux instances patronales-syndicales dans le cadre de la négociation de notre convention collective. Dès la rencontre du 17 septembre, les enseignants ont demandé un report de la réunion pour tenir compte d'une recommandation du Conseil syndical du SEECLG (vote à venir la semaine suivante en assemblée générale sur le boycott de ces instances, dont la CÉ). Des 8 réunions prévues au plan de travail 2015-2016 de la CÉ, seules 5 se sont tenues à la suite de la levée du boycott (28 janvier, 18 février, 10 mars, 14 avril et 27 mai). La Direction des études a sollicité une rencontre supplémentaire (2 juin; pour un total de 6 rencontres). La Direction des études a d'ailleurs soulevé l'idée de porter le nombre de rencontres annuelles de 8 à 9 l'année prochaine puisque, depuis quelques années, une rencontre supplémentaire est toujours nécessaire afin de passer à travers tous les dossiers. Notons toutefois que le nombre de réunions prévues en début d'année a tendance aussi à augmenter d'année en année (vérification et réflexion à faire à ce sujet). Une chose est claire : il serait préférable que l'essentiel des rencontres ait lieu avant la fin de l'année scolaire (représentations à faire en ce sens l'année prochaine afin d'éviter l'ajout d'une réunion pendant la période de corrections).

Bien que la Direction des études ait assuré que le plan de travail serait abordé avec souplesse compte tenu de la période raccourcie des travaux, le rythme a été très soutenu, et les rencontres de la CÉ ont été très longues cette année, ce qui s'est avéré difficile, notamment pour les membres qui ont des contraintes de conciliation travail-famille.

Cette année, le nombre de comités de la CÉ s'est aussi vu multiplié. L'année dernière, ces comités étaient passés de 5 à 6 et cette année, de 6 à 9 :

1. comité sur la réussite (en remplacement du comité de suivi de la réussite éducative – PIRD);
2. comité calendrier scolaire;
3. comité d'animation pédagogique;
4. comité de promotion des prix d'excellence en pédagogie;
5. comité du jury des prix d'excellence en pédagogie;
6. comité sur les questions pédagogiques spécifiques (3 dossiers sur la table : stratégie de renforcement de la propriété intellectuelle au Collège, absences aux cours, double critère de réussite; comité créé en 2014-2015);
7. comité sur la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP; comité réactivé cette année);
8. comité sur les cours complémentaires (nouveau comité);
9. comité sur les guides d'élaboration (ÉSP, plan-cadre, plan de cours; nouveau comité).

Heureusement, certains d'entre eux ont reporté leurs travaux à l'année prochaine. Une réflexion serait pertinente sur le nombre de comités et le nombre de dossiers menés de front. Il conviendrait

également, dans l'avenir, de permettre aux membres des comités d'avancer les travaux avant de faire des présentations en réunions de CÉ. Non seulement cela serait plus respectueux d'un rythme de travail plus adéquat, mais cela permettrait aussi de désengorger les réunions de la CÉ.

Avant de faire un relevé des dossiers traités cette année à la CÉ, il importe de souligner quelques difficultés qui se sont présentées au plan procédural. Il fut important de rappeler que la CÉ est encadrée non seulement par un Règlement adopté en bonne et due forme, mais aussi par une entente locale entre la Collège et le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx. Cette entente (dont la version la plus récente date du 8 décembre 2000), directement liée à la convention collective des enseignants, fusionne l'instance nommée commission pédagogique dans la convention collective et la commission des études telle que définie par la Loi sur les collèges. Elle garantit le maintien des prérogatives de la commission pédagogique (notamment sur le plan du mandat large – toute question d'ordre pédagogique – et sur la composition de cette instance). Cette entente et ce Règlement fournissent les balises établies quant au mode de fonctionnement de la CÉ. Quelques interventions ont dû être faites cette année auprès de la Direction des études au sujet de trois éléments majeurs (article 5.6.3 du Règlement sur le mode d'élection des membres des comités de la CÉ; article 5.3.3 sur l'ajout de points à l'ordre du jour et la transmission de documents; article 5.1.4 sur la présence des adjoints à la DÉ non-membres de la CÉ et leur droit de parole). Au moment d'écrire ces lignes, la question de la présence des adjoints non-membres n'est pas encore réglée. Il importe aussi de souligner que le respect de ces règles du jeu vont de pair avec de bonnes relations de travail et avec un climat que tous souhaitent harmonieux tout en étant respectueux de cet espace d'autonomie professionnelle des enseignants que représente la CÉ.

La question des délais d'envoi des documents pour les réunions de CÉ a aussi été abordée avec la Direction des études. Puisque les documents sont nombreux et volumineux, il a été demandé à plusieurs reprises encore cette année que ceux-ci soient envoyés le plus rapidement possible aux membres, au moins au plus tard le jeudi midi avant la CÉ afin que les professeurs membres de la CÉ puissent utiliser leur plage horaire réservée du jeudi après-midi afin de commencer à parcourir ces documents. Ces délais (aussi encadrés par le Règlement : articles 5.3.2, 5.3.3 et 5.3.4) sont nécessaires afin de permettre aux membres de la CÉ de bien faire leur travail. Malheureusement, des représentations devront à nouveau être faites en ce sens l'année prochaine.

Enfin, toujours autour des questions de mode de fonctionnement de la CÉ, les professeurs ont suggéré que la Direction des études travaille en collaboration avec les membres de la CÉ aussi membres de l'exécutif syndical pour la rédaction des procès-verbaux des réunions afin d'alléger le traitement de ces PV pendant les réunions de la CÉ. La Direction des études a préféré proposer à l'exécutif que ce ne se soit plus la direction qui assume la tâche de secrétariat de la CÉ. Une réflexion à cet effet pourra donc avoir lieu en vue de l'année prochaine (possibilité qu'un prof membre de la CÉ assume le secrétariat de la CÉ, avec demande de libération ou pas).

En somme, voici les principaux sujets abordés cette année à la CÉ :

- La CÉ a fait ses habituelles recommandations au C.A. relatives aux programmes : cohérence du programme Soins infirmiers, pertinence et cohérence de l'AEC Comptabilité et gestion des organisations, pertinence du programme Histoire et civilisation (adoption qui aurait dû avoir

lieu en 2010), modification de cohérence de l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance, devis d'actualisation du programme Gestion de commerces, pertinence et cohérence de l'AEC Gestion de l'infrastructure des technologies de l'information.

- Le plan d'action du comité institutionnel de valorisation de la langue a été adopté à la CÉ du 28 janvier, mais quelques inquiétudes demeurent (nombreuses nouvelles tâches proposées, peu de ressources financières disponibles pour soutenir ces tâches, utilisation des outils de corrections de la langue); la Direction ne l'a pas encore présenté à la communauté collégiale. Peut-être attend-elle que la Politique institutionnelle de la langue française soit adoptée. Celle-ci devait être soumise à la CÉ cette année, mais au moment d'écrire ces lignes, l'adoption de ce document n'était pas prévue aux deux dernières rencontres de la CÉ.
- À la demande des élus à la CÉ provenant de l'exécutif du syndicat des profs, les questions du projet de loi 70 et de la dimension adéquation formation-emploi ont été abordées à la CÉ du 10 mars. Il s'agissait de sensibiliser les membres de la CÉ aux impacts potentiels de ce projet de loi sur les programmes collégiaux (particulièrement les DEC techniques et les AEC). Puisque ce projet de loi s'inscrit dans une tendance lourde visant à diminuer la consultation des professeurs sur des questions dont ils sont pourtant responsables, ce dossier a été abordé de pair avec celui de la révision des conditions particulières d'admission dans certains programmes techniques par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche cette année (consultation sur la révision des préalables en mathématique qui a exclu... les professeurs de mathématiques!). Une proposition dénonçant la situation et exigeant que les profs des disciplines concernées soient consultés a été adoptée.
- La direction a présenté, le 10 mars, son Plan de développement des programmes techniques (8 programmes ciblés comme potentiellement intéressants pour le Collège Lionel-Groulx). La direction a demandé aux membres de la CÉ de traiter ce dossier avec discrétion d'ici à ce que le Collège fasse des demandes officielles au ministère.
- La CÉ a adopté le rapport d'autoévaluation du Plan institutionnel sur la réussite et la diplomation 2010-2015 (PIRD) à la réunion du 14 avril.
- Certains dossiers liés au Plan stratégique de développement ont aussi été abordés en CÉ (mais non adoptés; documents de travail) : le Plan concerté de la réussite éducative 2015-2020 et un document intitulé «Référentiel d'actualisation – Les programmes d'études du secteur régulier, des pratiques pédagogiques novatrices». Présenté comme une boîte à outils sur une base volontaire pour enrichir la formation, ce dernier document propose deux grandes dimensions éducatives se déclinant en 9 «Profils» (International et interculturel, Pouvoir citoyen, Attitudes et pratiques humanistes, Écocitoyenneté, Intégration professionnelle, Technologies de l'information et de la communication, Étudiant stratégique, Recherche et créativité, Santé et sécurité au travail) avec liste d'activités pédagogiques et d'apprentissage (plus d'une trentaine). Vu le caractère très particulier de ce document se présentant comme proposant des «compétences locales» (alors que les compétences relèvent du ministère), l'exécutif syndical a cru bon de demander l'avis du conseiller syndical FNEEQ; au moment d'écrire ces lignes, une conférence téléphonique était prévue à ce sujet afin de bien cerner les enjeux de ce document et de ce qui semble une intrusion dans des tâches qui reviennent aux enseignants (soit l'actualisation des compétences ministérielles).
- Les dossiers suivants sont prévus aux deux dernières réunions de la CÉ (27 mai et 2 juin) :
  - adoption du calendrier scolaire 2017-2018 avec, comme particularité, l'introduction d'une semaine de mise à niveau à la session d'automne (à cet effet, les professeurs de

tous les départements ont été consultés, et la direction a effectué un sondage auprès des élèves);

- adoption de 3 documents liés à la recherche : 1- Politique institutionnelle sur la recherche; 2- Politique institutionnelle concernant le bien-être des animaux utilisés en enseignement, en recherche et dans les tests; 3- Lexique officiel sur la recherche;
- recommandations relatives aux programmes : modification au document de cohérence du programme Techniques de l'informatique (420.A0), rapport d'évaluation du programme Gestion de commerces (410.D0), rapport d'évaluation du programme Interprétation théâtrale (561.C0), modification pour le programme Sciences informatiques et mathématiques (200.C0);
- bilan de la CÉ et bilans des comités de la CÉ.

Enfin, en plus de la poursuite de plusieurs de ces dossiers, d'autres sont déjà annoncés pour l'année prochaine :

- demande de révision du Règlement de la CÉ par la Direction des études (devra se faire en tout respect de notre entente locale et avec l'accord des parties);
- Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP ou PIEP si l'aspect «gestion» est évacué du document; dossier qui avait été annoncé l'année dernière comme prioritaire en 2015-2016 et qui a été reporté une fois de plus, vu la surcharge de travail);
- avis de la CÉ sur le Rapport d'autoévaluation du Collège dans le cadre de la phase audit de l'assurance-qualité (potentielle visite de la CEEC à Lionel-Groulx en 2016-2017);
- présentation de travaux de recherche de la direction sur la question du DEC sans mention;
- suite des divers documents liés au Plan stratégique de développement du collège (nous sommes notamment en attente de la version modifiée du Plan de développement de la recherche et de la première version du Plan de développement de l'international).

Je m'en voudrais de terminer ce rapport sans remercier chaleureusement tous les collègues qui ont œuvré au sein de la commission des études cette année et sans remercier à l'avance les collègues qui prendront le relais (4 sur 13 poursuivent l'aventure) avec dévouement et rigueur.

## **COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ**

*Par Frédéric Morier et Sérges Péladeau*

Conformément à l'article 5-20.09 de la convention collective en vigueur, le comité paritaire en matière de santé et sécurité au travail est un comité permanent regroupant la partie patronale et syndicale. Il a pour mandat « de traiter toute question relative à la santé et à la sécurité au travail, étant entendu que toutes les autres catégories de personnel peuvent participer à ce comité. »<sup>2</sup> Ainsi, qu'il s'agisse de développer une culture de prévention, de sécuriser des espaces de travail ou de sensibiliser le personnel, le comité paritaire en matière de santé et sécurité au travail réunit des représentants des

<sup>2</sup> Convention collective des enseignants et enseignantes membres de la Fédération Nationale des Enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ), p.158.

professionnels, des enseignants, du personnel de soutien et de la direction. Les représentants enseignants de la partie syndicale, au nombre de deux, étaient Sérges Péladeau et Frédéric Morier.

Il est à noter que l'année scolaire 2015-2016 fut une année particulière, étant donné le contexte de négociations et des grèves tournantes qui en ont découlé à l'automne. Mentionnons que ces grèves s'inscrivaient dans le contexte difficile et tendu entourant les négociations de notre convention collective. Dans ces conditions, le comité ne s'est pas réuni à l'automne et a tenu (4) réunions depuis la rentrée de janvier. Aussi, malgré l'absence de réunion, vos représentants enseignants sont restés particulièrement vigilants en matière de santé et sécurité. C'est d'ailleurs ce qui explique l'intervention syndicale concernant les casiers de l'aile-nature.

### **Intervention du syndicat dans l'aile nature**

N'ayant pas reçu de réponse favorable de la Direction des ressources matérielles et de la Direction des études à la suite des demandes de sécurisation des corridors de l'aile nature par le retrait des casiers d'étudiants, les départements de Chimie, de Biologie et de Santé animale ont demandé l'aide du SEECLG pour faire des pressions au près la direction afin de faire avancer ce dossier.

Les représentants du SEECLG sur le comité paritaire de la SST ont rencontré la coordination et des technicien-nes des trois départements ainsi que les représentants du Syndicat des employés de soutien afin de rédiger un rapport sur les problématiques de santé et sécurité en lien avec l'installation des casiers d'étudiants contre la volonté des départements concernés. Ce rapport a été transmis à la Direction des ressources humaines, la Direction des études et la Direction des ressources matérielles et une rencontre s'en est suivie avec la coordination des trois départements concernés et des représentants des deux syndicats concernés. Monsieur Pascal St-Onge, régisseur des travaux à la Direction des ressources matérielles, a mis en contexte les contraintes de gestion des espaces de corridor qu'implique l'augmentation du nombre d'étudiants au collège et a proposé une série de correctifs pour améliorer la santé et la sécurité de l'aile nature; sans toutefois, apporter des solutions à toutes les préoccupations des trois départements.

Certains correctifs proposés ont été réalisés en deux temps, avant la session d'hiver 2016 et d'autres le seront d'ici la session d'automne 2016. À cet effet, M. St-Onge reste ouvert à d'autres améliorations si les départements jugent qu'il persiste des problématiques de santé ou de sécurité en lien avec les casiers dans les corridors de l'aile nature.

### **Comité paritaire de la santé et sécurité au travail**

La direction n'a convoqué aucune réunion du comité paritaire de la SST à la session d'automne 2015 malgré que ce comité fût exempté des moyens de pression durant le mandat de grève du SEECLG. Cinq réunions ont été prévues à la session d'hiver 2016 (jusqu'en juin) afin de reprendre les travaux du *plan d'action 2015-2018 de la santé et sécurité au travail* ainsi que de se pencher sur son intégration à la pédagogie. Il est à noter que le plan d'action, entrepris en 2012, devait être complété à la session d'hiver 2016. Toutefois, à la suite de la grève étudiante et d'une année d'intérim à la Direction des ressources humaines (assumée par Denise Saint-Onge), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a accepté de prolonger l'échéancier du plan de travail.

**Les sujets abordés à ce jour par le comité paritaire de la SST sont :**

1. Informations et discussions sur le dossier de l'amiante, incluant le dépôt d'un registre des lieux et des travaux à effectuer pour enlever ou en réduire l'exposition, ainsi que sur la formation requise pour les employés sur les procédures de sécurité lorsqu'il y aura des travaux dans les lieux concernés. Ce dossier est en cours d'intégration.
2. Informations sur la fermeture de l'espace soudure du département de Théâtre qui ne répondait pas aux normes du code du bâtiment.
3. Informations, discussions et suivi du dossier des casiers présents dans l'aile nature (casiers étudiants).
4. Discussions sur les intentions du SEECLG de réaliser 2 sondages auprès des professeurs afin d'identifier les problématiques en lien avec les conditions thermiques dans les classes et laboratoires (chaleur ou froid selon les saisons). Le comité paritaire de la SST veut encadrer ces sondages (sous-comité : Serges Péladeau, Frédéric Morier, Yves McNicoll et Danièle Coallier).
5. Informations sur l'éventuelle intégration du *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT) ainsi que la gestion de l'entreposage et de la manutention des matières dangereuses à la suite d'une étude sur les produits utilisés au collège (cartographie). Cette étude a été réalisée par la direction des ressources matérielles à la session d'hiver 2014, mais sa mise en application devrait commencer à la session d'automne 2016.
6. Proposition de conférence sur la SST avec un accidenté du travail à l'automne 2016 pendant la semaine de la santé et sécurité du travail ainsi que deux autres journées de sensibilisation à la santé et sécurité du travail à la session d'hiver 2017. Ces activités de sensibilisation s'adressent principalement aux étudiant.es, mais visent aussi le personnel du collège.
7. Proposition d'affichage de la liste des secouristes au collège (avec leur photo et leur local) afin que le personnel et les étudiants puissent les identifier en cas de besoin.
8. **Intégration des savoirs de prévention en SST dans la formation<sup>3</sup>**. La Direction des études propose un plan d'intégration en 6 étapes en commençant par les programmes techniques (elle veut en compléter l'intégration dans tous les programmes pour l'automne 2019).

Enfin, le SEECLG souhaite mettre de l'avant deux dossiers en santé et sécurité du travail pour ses membres, dont les problématiques thermiques (chaleur et froid) et filaires (encombrement des fils de connexion pour les appareils électroniques). Il travaillera aussi sur le dossier de santé mentale.

**COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT**

Par Patrice Roy

Le comité de perfectionnement est un comité paritaire. En 2015-2016, ont siégé sur ce comité, à titre de représentants enseignants : France Boisvert, Bernard Lavoie et Patrice Roy. La partie

<sup>3</sup> **IMPORTANT** : Note du comité exécutif : La FNEEQ a récemment attiré notre attention sur cette intégration de compétences SST dans les cours. Seul le ministère peut établir les compétences. Une présentation de ce dossier en regroupement cégep est prévue bientôt; on pourra s'assurer, l'année prochaine, que le tout est fait en conformité.

patronale fut représentée par : Katia Tanguay pour les ressources humaines, de même qu'Yves McNicoll, Renaud Thibodeau (A2015) et Éric St-Jean (H2016), adjoints à la direction des études.

Traditionnellement, l'essentiel des travaux du comité de perfectionnement tient à :

- examiner les demandes de soutien au perfectionnement soumises par les enseignantes et les enseignants, une base individuelle ou collective. Ceci consiste surtout en l'examen de chaque demande, des documents l'accompagnant, et de la détermination de la catégorie dans laquelle, le cas échéant, cette demande doit être classée; et
- réfléchir à des orientations à plus grande échelle pour favoriser les opportunités de perfectionnement pour les enseignantes et les enseignants. Cette partie du mandat a pris plusieurs formes au fil des ans.

D'autres tâches, de nature pédagogique surtout, s'ajoutent à ces catégories. Au cours des dernières années, ces efforts allaient surtout dans le sens d'informer la communauté enseignante des opportunités de financement pour fins de perfectionnement, de même que des dates à respecter et des documents à fournir. Les efforts déployés en ce sens semblent avoir porté fruit, car de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants ont choisi de profiter du soutien offert par le comité de perfectionnement.

L'année 2015-2016 fut chargée pour les membres de ce comité. D'entrée de jeu, nous avons appris que le surplus accumulé au fil des ans avait, pour l'essentiel, été utilisé. De prime abord, il s'agit d'une bonne nouvelle, puisque la situation qui prévalait à l'origine (des surplus qui s'accumulaient) semblait être chose du passé. Ce constat nous a amenés à entreprendre des travaux pour en arriver à de nouvelles modalités en vue de l'année 2016-2017, dans le but de ne pas dépenser plus que les montants disponibles dans le futur. Pour l'année 2015-2016 toutefois, les modalités existantes s'appliquaient toujours.

Le comité s'est réuni formellement en 2015 le 7 octobre, le 29 octobre, le 18 novembre et le 17 décembre, de même qu'en 2016 le 3 février (une rencontre spéciale, tenue spécifiquement pour discuter de nouvelles modalités), le 9 mars, le 30 mars, le 6 avril, et le 19 avril. Sont aussi prévues, au moment d'écrire ces lignes, des rencontres le 18 mai et le 27 mai 2016.

Autour de la mi-session hiver 2016, le comité a été informé que les montants disponibles pour l'année en cours ne suffiraient manifestement pas à répondre à toutes les demandes ayant été déposées. Sur la base de ce constat, les efforts du comité ont été en partie investis dans deux nouvelles catégories :

- chercher la meilleure manière de soutenir les enseignantes et les enseignants malgré les ressources presque taries; et
- chercher des sources de financement ponctuelles et non-récurrentes pour pallier la situation de 2015-2016 que le comité souhaite ardemment être unique.

Suite à l'assemblée générale du 20 avril, des enseignants ont émis le souhait de rediscuter des modalités proposées par le comité en vue de l'année 2016-2017; cette réunion, qui s'est tenue le 28 avril 2016, ne fait pas techniquement partie de celles du comité de perfectionnement mais nous semble suffisamment liée pour être mentionnée ici. Y ont participé : Anne-Marie Guérin, Patrick Lebonnois, Denis Paquin, Geneviève Plourde, de même que Bernard Lavoie et Patrice Roy. Enfin, diverses rencontres individuelles ont eu lieu avec des enseignantes et des enseignants souhaitant

s'exprimer sur la question des nouvelles modalités. Ces rencontres se sont principalement tenues entre le 20 avril et le 28 avril 2016. Pour l'essentiel, ce qui a été rapporté lors de ces rencontres informelles a été discuté à la rencontre du 28 avril.

Au moment d'écrire ceci, les modalités qui prévaudront en 2016-2017 ne sont pas encore connues. L'AG du 18 mai permettra aux membres d'exprimer sa volonté au comité de perfectionnement; les membres enseignants du comité de perfectionnement apporteront la position de l'assemblée au comité, où des calculs seront faits et des débats auront lieu. Nous ne savons pas, pour le moment, quelles seront les modalités en vigueur pour l'année 2016-2017.

## **COMITÉ SOCIAL DU COLLÈGE**

*Par Anne-Marie Guillemette*

Étant donné le boycott des comités à l'automne 2015 ainsi que la planification d'une réunion sans la présence de l'enseignante, il est difficile de résumer les décisions prises entourant les activités du comité social de cette année. Cependant, suite à quelques constats et échanges, certains points peuvent être brièvement dégagés. D'abord, les traditionnels déjeuner/dîner d'accueil pour chacune des sessions ont été maintenus et appréciés. Quant au dîner de Noël, il fût pour la première fois célébré à l'hôtel Days Inn (anciennement le Mirage) à 5 km du cégep. Les enseignants furent absents vu le contexte des négociations. La formule semble avoir bien fonctionnée pour les autres participants malgré le déplacement à assumer par chacun. Cette formule sera répétée l'année prochaine. Quant à l'évènement de la cabane à sucre, l'endroit choisi fût différent également : La Villa du sirop, cabane nouvelle construite située à St-Eustache. Très peu de professeurs étaient présents. Pour l'année 2017, cette activité se déroulera plutôt à la Cabane Lalande et la cotisation syndicale sera augmentée de 9.50\$ à 10\$. Il en coûtera donc 6.50\$ par enseignant au lieu de 5\$, vu l'augmentation des prix. Finalement, la formule du dîner de fin d'année (26 mai) reste sensiblement la même, avec BBQ (dont les responsables sont la Coop) et jeux extérieurs organisés en après-midi.

## **COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT**

*Par Philippe Bélanger-Roy*

L'année 2015-2016 aura débutée sous le signe des négociations relatives à la Convention collective des enseignantes et enseignants. Par le fait même, la participation des enseignants aux réunions de l'automne 2015 fut boycottée et le présent rapport n'évoque donc que les activités du CACE pour la période hivernale.

## **Certification Cégep Vert**

Afin de conserver la certification Cégep Vert au niveau excellence, obtenue lors de l'année scolaire 2013-2014, le collège se doit de respecter année après année certaines obligations imposées par Environnement Jeunesse, un organisme d'éducation relative à l'environnement. Tout d'abord, il est nécessaire de réaliser un certain nombre d'activités de sensibilisation et de formation au sein de l'institution. Il faut ensuite maintenir les principes d'amélioration continue implantés lors des

années précédentes et finalement, il nous faut en planter un nouveau parmi la liste proposée par Environnement Jeunesse.

L'hiver 2016 fut marqué par deux activités de sensibilisation importantes, toutes deux faisant écho aux politiques vertes mises de l'avant par le collège cette année. Tout d'abord, un kiosque de sensibilisation portant sur l'économie d'eau pris place dans l'aile Ducharme. Les curieux pouvaient alors s'outiller pour réduire leur consommation d'eau et s'informer à ce sujet. Par la suite, M. François Reeves, cardiologue de profession, fut invité au Carrefour étudiant afin de nous entretenir du lien fort unissant santé humaine et santé écosystémique. Cette conférence connut un franc succès et se tint dans le cadre du Jour de la Terre.

Quant aux principes d'amélioration continue, ils furent tous maintenus cette année encore. En voici une courte liste : offrir des formations spécialisées aux membres du CACE en fonction de leurs responsabilités, intégrer le volet environnemental ou le développement durable dans le projet éducatif de l'établissement, développer un plan stratégique, un plan d'activités et un plan d'action en matière d'environnement, nouer des partenariats avec des acteurs sociaux de la communauté et mettre en place un programme de reconnaissance bénévole. La formation offerte aux membres du CACE pris la forme d'une visite à la station de purification et de pompage de la ville de Sainte-Thérèse.

Cette année, il fut convenu d'œuvrer à la diminution de la consommation d'eau dans l'enceinte du collège. Pour ce faire, le retrait de l'eau embouteillée tant à la cafétéria (Coopsco) que dans les comités fut mis en place dès le début de la session hivernale. Tant Coopsco, que la direction et les différentes instances du collège ont collaboré à ce dossier complexe.

Par la suite, il fut décidé que le prochain principe d'amélioration continue viserait la diminution de la consommation de papier. L'application de ce principe requerra la mise en place de mesures telles que l'impression recto-verso obligatoire et touchera de près le corps enseignant. Nous continuerons à assurer le suivi de ce dossier auprès de l'assemblée syndicale tout au long de la prochaine année.

L'année 2016-2017 sera certainement fort prometteuse mais riche en défis!

## **COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION ADMINISTRATIVE**

*Par Michel Milot*

Il n'y a pas eu de réunion du comité de suivi de l'évaluation administrative cette année. Rappelons qu'en 2014-2015 la partie syndicale à ce comité avait travaillé très fort à une proposition de refonte de la Politique d'évaluation des enseignements (et non des «enseignants» : changement notable) et à son Guide d'application afin d'envisager tout ce processus davantage en termes d'insertion professionnelle que de processus de sanctions. L'idée au cœur du projet était de valoriser l'évaluation formative dès la première session à l'emploi du collège afin que cette évaluation (généralement positive) puisse remplacer l'évaluation administrative. L'arrivée en poste du Directeur des études à l'hiver 2015 avait mis un frein à des travaux déjà bien avancés; on peut s'attendre à une relance de la direction durant la prochaine année.

De leur côté, les deux membres du comité exécutif responsables de ce dossier et membres du comité de suivi ont poursuivi leur travail d'accompagnement auprès des enseignantes et des enseignants en processus d'évaluation administrative. Rappelons que le Collège évalue systématiquement les professeurs à leur deuxième session. Toutefois, dans les cas où les profs visés n'ont aucune chance de remplir les conditions prévues à 5-1.08 à la fin de leur deuxième session (droit de grief en cas de non-octroi de priorité) et grâce à la vigilance syndicale, le Collège accepte notre demande de transformer l'évaluation administrative en évaluation formative. Quelques professeurs se sont prévalu de cette opportunité cette année.

## **COMITÉ DE TOPOONYMIE ET DE RECONNAISSANCE**

Par Stéphane Chalifour

### ***Baptiser ou dire merci !***

Il y a un peu plus d'un an, des représentants de tous les «personnels»,<sup>4</sup> dont trois professeurs, amorçaient les discussions en vue d'accoucher d'une politique de toponymie. Comme toutes les politiques visant à désigner un immeuble, un terrain ou un local sur lequel le Collège a juridiction, les membres du dit comité en sont donc venus à considérer le fait qu'attribuer un nom est un geste hautement symbolique dont la pérennité témoigne du caractère institutionnel de l'espace dans lequel nous œuvrons et de sa mission fondamentale. Un consensus s'est ainsi dégagé autour du principe selon lequel une institution d'enseignement n'est pas un lieu vide qu'il suffirait d'habiller de publicités comme c'est hélas le cas ailleurs. Nous étions quelques-uns autour de la table à rappeler ces dérives d'une société sans mémoire au sein de laquelle la Capitale nationale peut se doter sans rire d'un amphithéâtre *Vidéotron* ou que des universités en quête de financement acceptent de baptiser leurs classes du nom d'entreprises à but lucratif.

En vertu de cette politique, il sera possible désormais de désigner un lieu (ailes du collège, salles de cours, Carrefour étudiant, salles de conférence, salles de réunion, amphithéâtre, bibliothèque et cafétéria) du nom d'une personne (décédée depuis au moins trois ans) qui a contribué «d'une manière exceptionnelle à marquer l'histoire du collège ou de la société québécoise»<sup>5</sup>. Soulignons que seuls «les noms de personnes peuvent être utilisés à des fins de désignation toponymique». Vous aurez compris qu'il n'est donc pas question chez nous d'une bibliothèque *Desjardins* ou d'un auditorium *COGECO*.

Néanmoins, le comité se devait de clarifier la litigieuse question du lien entre les attentes des donateurs et les grands principes d'une politique destinée à nous préserver d'une intoxication publicitaire. Après d'intenses discussions, nous en sommes ainsi venus à distinguer la toponymie de la «Reconnaissance», laquelle constitue une disposition permettant d'offrir «diverses formes de reconnaissance en lien avec une donation versée par un partenaire auprès de la Fondation du Collège». La reconnaissance peut faire appel soit «à un nom d'une personne physique ou d'entreprise» qui «partage la mission, la vision et les valeurs du collège» et se décline

<sup>4</sup> - Le comité de toponymie et de reconnaissance est formé d'un membre de la direction générale, un membre du personnel de soutien, un enseignant, un étudiant, la représentante de la Fondation du collège Lionel-Groulx et le secrétaire général.

<sup>5</sup> - *Politique de toponymie et de reconnaissance*, Collège Lionel-Groulx, 25 novembre 2015, page 3.

principalement de deux manières. Dans la plupart des cas, une reconnaissance visuelle sera visible à un endroit déterminé dans le hall d'entrée du collège. Il pourrait s'agir d'une plaque, d'une affiche ou d'un logo «faisant preuve de sobriété» accompagné de remerciements. Dans des cas très précis, une «appellation de reconnaissance» pourrait désigner certains lieux (bloc sportif, aréna, terrain de soccer, terrain de tennis, également utilisés par la ville de Sainte-Thérèse) pour une durée déterminée<sup>6</sup> (généralement cinq ans).

Bien qu'il ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel, le comité de toponymie et de reconnaissance a le mandat, à titre de comité délibérant, de proposer et de recevoir des suggestions qu'il doit ensuite analyser avant de soumettre des recommandations au conseil d'administration chargé de les adopter formellement. Au terme de cet exercice, il ne reste plus maintenant qu'à réfléchir à la manière dont nous souhaitons honorer ceux et celles qui ont marqué l'histoire de notre communauté, et, d'un même souffle, d'ancrer dans la mémoire tangible de ces lieux ce pourquoi notre institution est porteuse d'un héritage à transmettre.

Quelques professeurs se sont prévalu de cette opportunité cette année.

### **COMITÉ SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

*Par Marilyn Brault et Fabien Torres*

Aucune rencontre du comité qualité de vie au travail ne s'est tenue au cours de l'année 2015-2016. Précisons que les travaux de ce comité paritaire ont été interrompus depuis le départ de Mme Sonia Coutu. Les représentants enseignants ont demandé à rencontrer Mme Danielle Coallier au mois d'avril dernier afin de l'interroger sur l'avenir du comité qualité de vie au travail. Cette dernière a exprimé le désir de relancer ses travaux, évoquant un lien fort avec le plan stratégique. Lors de cette rencontre, il a été question de convoquer, avant la fin de la présente session, les membres des différents corps d'emploi du collège du comité, mais cela n'aura pas été fait.

### **COMITÉ SUR LES HEURES D'OUVERTURE**

*Par Frédéric Morier*

Le comité sur les heures d'ouverture ne s'est pas réuni en 2015-2015. Alors que, pour l'année 2014-2015, la direction a d'abord souhaité étudier la fusion éventuelle de certains de ces services avant de statuer sur les heures d'ouverture des différents services, en ce qui concerne l'année 2015-2016, le comité ne s'est pas réuni. Après avoir interrogé la direction à la vie étudiant à cet effet, celle-ci nous a indiqué son intention d'abolir ce comité, étant donné la volonté de la direction à offrir un guichet unique. C'est un dossier à suivre lors de la rentrée !

### **COMITÉ CAFÉTERIA**

---

<sup>6</sup> - «Les diverses formes de reconnaissance se voient associer un caractère temporaire déterminé par un échéancier précis et par une entente négociée entre le collège, la Fondation et le partenaire-donateur», Politique de Toponymie et de reconnaissance» op.cit. page 4.

Par Yannick Binet

Comme vous vous en souvenez sans doute, une pétition, lancée cet automne, demandait le retour des comptoirs sandwich et Java à la cafétéria. Elle avait été signée par plus de 1000 personnes au collège, (étudiants, professeurs et membres du personnel). Depuis lors, de la nourriture en prêt-à-manger a été ajoutée à la cafétéria et une réouverture partielle du comptoir sandwich a été effectuée.

L'administration de la Coop et la direction expliquent ces résultats décevants par une situation financière extrêmement difficile, qui se serait empirée dans la dernière année. Les pertes financières depuis 3 ans représentent 431 132\$.

L'administration de la Coop explique ce déficit ainsi :

- Le coût des aliments a cru bien au-delà de l'indice de l'inflation au cours des dernières années.
- La masse salariale représente plus de 40% des coûts (on aurait déjà atteint un taux de 44%), alors que la moyenne pour les autres collèges se situe entre 32 % à 35%.
- Les conditions de travail des employés de la cafétéria manqueraient de souplesse, notamment en ce qui a trait aux quarts de travail et à la mobilité entre les postes de travail, ce qui créerait des dépenses inutiles.
- Les comptoirs à sandwichs et JAVA, bien que populaires, impliquaient des coûts élevés au niveau de la nourriture (souvent chère, en particulier pour les légumes en hiver) de la préparation et du service, ce qui entraînerait des pertes financières importantes.
- Une augmentation importante des prix risquerait de diminuer encore plus les ventes.
- Les habitudes de consommation des étudiants et du personnel changeraient : de plus en plus de gens apporteraient leur lunch ou iraient manger ailleurs. Cela s'expliquerait par l'augmentation des prix et par le fait que les étudiants quitteraient de plus en plus le collège lorsqu'ils n'ont pas de cours.
- Les restaurants et casse-croûtes aux alentours du collège draineraient un nombre croissant d'étudiants, qui rechercheraient souvent leurs produits (fast-food, sandwichs...).
- L'arrêt de la vente d'eau en bouteille aurait entraîné des pertes de près de 15 000\$ par année.
- L'expérience du café étudiant a été un échec qui a entraîné des pertes.

Du côté des employés de la cafétéria, on considère que les pertes financières s'expliqueraient aussi par une mauvaise gestion, surtout lors des dernières années, et par des choix inappropriés au niveau des menus, qui auraient causé de mauvaises ventes et du gaspillage de nourriture.

Le syndicat des employés de la cafétéria a demandé à la CSN, dans le cadre des négociations, un rapport de la situation financière. Celui-ci aurait largement corroboré le diagnostic de l'administration de la Coop, malgré quelques divergences d'interprétation sur l'ampleur du déficit.

Une nouvelle administration a pris les commandes depuis quelques mois. La direction et les employés de la cafétéria ont reconnu une nette amélioration au niveau de la gestion ainsi qu'un accroissement des ventes. Cependant, la situation financière demeure extrêmement précaire. Tellement que la nouvelle administration a carrément proposé à la direction du collège de fermer boutique, ce que la direction a refusé de faire.

Aussi, l'administration de la Coop a suggéré un scénario de redressement qui comprend ces mesures :

- Obtenir le plein contrôle des prix et de la composition des menus (dans le respect de la politique alimentaire et de la lutte contre la malbouffe).

- Passer de 4 à 3 items par assiette pour les tables chaudes.
- Transformer le troisième repas en plat végétarien et ajuster le prix à la hausse.
- Obtenir l'exclusivité des contrats de traiteur.
- Fermer la cafétéria ou en réduire les services lors de moments moins achalandés (semaine de relâche, congés, fins de session, etc.).
- Demander une baisse de loyer au collège.
- Abandonner pour l'instant l'achat d'équipement et les projets de rénovation de la cafétéria.
- Miser encore plus sur le principe du prêt-à-manger («Grab & Go») qui rapporte plus d'argent que les autres formules.
- Rouvrir éventuellement le comptoir JAVA en le transformant en un coin santé avec des produits plus haut de gamme, et donc plus chers.
- Introduire le prêt-à-manger au pavillon ordinaire.
- Avoir une planification des menus qui soit plus ajustée sur le court terme et qui s'adapte aux prix de saison des aliments et des spéciaux en vigueur.
- Établir des comparaisons avec les autres commerces alimentaires pour accroître le chiffre de vente (étalonnage).
- Réduire la masse salariale de 40,5% à 38%. Cela ne se ferait pas par des licenciements ou des baisses de salaire, mais par une plus grande flexibilité dans les conditions de travail.
- Réduire possiblement le nombre d'heures de travail par semaine pour les employés de la cafétéria.

Cependant, rien ne garantit que l'équilibre financier soit au rendez-vous dans un avenir prochain, et encore moins la disparition du déficit.

Toutes les parties en présence (employés, direction, administration de la Coop et usagers) s'entendent sur la nécessité de prendre des mesures pour assurer la survie de la cafétéria dans l'état actuel. En effet, on s'entend pour dire que la cafétéria est un service essentiel au collège qui répond à d'autres priorités que la seule rentabilité. Au moment d'écrire ces lignes, une consultation des professeurs sur ce plan de redressement est prévue à l'assemblée générale du 18 mai.

Enfin, bien que l'administration s'y refuse pour l'instant, la possibilité d'une transformation de la cafétéria en un ensemble de comptoirs alimentaires gérés par des bannières privées continue de flotter dans l'air. En effet, les expériences menées dans d'autres collèges montrent que ces commerces sont très populaires auprès des étudiants et génèrent même des revenus pour les collèges.

## **COMITÉ DE VALORISATION DU FRANÇAIS**

*Par Renée-Claude Lorimier et Sylvie Plante*

Le comité institutionnel de Valorisation du français compte au total 14 personnes. Il regroupe des représentants de la Direction et des ressources humaines ainsi que du personnel de soutien, du personnel professionnel, du personnel enseignant et une représentante de la vie étudiante.

Après un automne sous le signe de la grève et des boycotts, le comité s'est rencontré trois fois cet hiver pour discuter de la *Politique institutionnelle de la langue française* et pour l'adopter (9 mai 2016). De plus, le *Plan d'action* du comité a aussi été adopté en date du 11 avril 2016.

Enfin, des grilles de correction pour soutenir le corps enseignant quant à l'évaluation des productions écrites et orales ont été élaborées dans la cadre du *Plan d'action*. De plus, elles ont été présentées aux coordonnatrices et aux coordonnateurs en ACCDP en février 2016.

Cette année, les enseignants étaient représentés par 5 personnes : Bernard Lavoie, Marie-Élisabeth Sicard, Olivier Lalonde, André Naud, ainsi que les deux enseignantes porteuses du dossier de la Valorisation pour l'année 2015-2016 : Renée-Claude Lorimier et Sylvie Plante.

## **COMITÉ DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX D'ENSEIGNANTS**

Par Frédéric Morier

Le groupe de travail sur l'aménagement des bureaux est un comité patronal/syndical formé à la demande de la direction pour réaménager l'espace bureau octroyé aux enseignants. Devant l'arrivée de nouveaux professeurs en soins-infirmier prévue pour l'automne 2016 et l'agrandissement éventuel de la bibliothèque, la direction a souhaité obtenir la collaboration du syndicat pour faire l'évaluation des espaces actuels et élaborer le plan de réaménagement des bureaux.

Deux rencontres ont eu lieu depuis le début de la session d'hiver. Lors de la première, il s'agissait davantage d'une rencontre d'information visant à présenter les grands principes qui guideront l'analyse. Parmi ces critères, on peut souligner l'intention:

- De fournir un lieu de travail adéquat pour chaque enseignant (environ 5m<sup>2</sup> pour un enseignant temps plein et 3m<sup>2</sup> pour un enseignant temps partiel);
- De regrouper les enseignants par département et favoriser l'équité entre les enseignants et les départements;
- De créer des espaces de rencontre prof/élève communs et des locaux à partager pour les enseignants remplaçants qui ne peuvent pas être logés ailleurs;
- De conserver les salles départementales.

Ces grandes lignes ont, par la suite, été présentées en ACCDP pour obtenir les avis des coordonnateurs quant aux besoins spécifiques des départements.

Lors de la deuxième rencontre, la direction a d'abord souhaité réagir à notre préoccupation de ne tenir qu'un rôle d'approbation des décisions déjà prises par la direction. C'est dans cet esprit que nous avons discuté des premiers départements visés. La direction nous a fait part de son intention de cibler le premier réaménagement au 4<sup>ème</sup> étage de l'aile Sauvé où sont situés, entre autres, TAD et TSA. Le choix de cet étage repose, notamment, sur le fait que le réaménagement des bureaux touchera moins de discipline, contrairement aux autres étages du pavillon Sauvé. Il s'agit d'une première étape, qualifiée de projet pilote par la direction ; le réaménagement des autres bureaux se fera au cours des prochaines sessions.



## **Comités syndicaux**

## **COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS**

*Par Stéphan Gibeault*

Le comité des Statuts et règlements était composé cette année de Christiane Carrère, Stéphan Gibeault, Bernard Lavoie et Chantal Pilon. Malheureusement, le contexte de négociation n'a pas permis au comité des statuts et règlements de poursuivre ses travaux cette année.

Pour 2016-2017, il faudrait donc se pencher, entre autres, sur les problématiques suivantes :

- Procédure d'appel d'offres pour des projets de plus de 5000\$;
- Éclaircissements des balises de la réception des candidatures (ex. : seul ou en équipe), du mode de scrutin, des votes pour les comités;
- Réflexion sur le nombre de délégués par département.

Rappelons que les Statuts et règlements ne peuvent être modifiés qu'à la suite d'un avis de motion d'au moins 10 jours et qu'un vote des 2/3 est exigé (article 6.1 de nos statuts, qui diffère en cela des dispositions du code de la CSN).

## **COMITÉ DES ASSURANCES COLLECTIVES**

*Par Frédéric Morier*

Le comité assurance est un comité syndical dont le principal mandat est de veiller à l'application du contrat d'assurance collective et d'accompagner les membres pour toutes questions relatives aux assurances collectives. Cette année, les membres du comité assurance sont : Frédéric Morier (science politique), Charles Bellerose (sociologie) et Jonathan Bernard (science politique).

Plus précisément, étant donné l'obligation légale de souscrire à une police d'assurance collective lorsque notre employeur offre ce service, l'existence d'un comité assurance vise à :

- S'assurer que les membres obtiennent toute l'information pertinente à leur souscription;
- S'assurer que les membres obtiennent la bonne couverture;
- Veiller à l'application des dispositions du contrat d'assurance collective;
- Le cas échéant, accompagner les membres dans leurs réclamations;
- Représenter les membres au Regroupement des syndicats adhérents (RSA);
- Veiller à la diffusion des infolettres assurances;
- Faire cheminer les plaintes et les cas plus problématiques, généralement ceux dont est saisi le CFARR (Comité fédéral des assurances et du régime de retraite).

Cette année, le comité assurance s'est réuni une seule fois; dans la foulée du renouvellement du contrat d'assurance (la rencontre a eu lieu le 8 décembre 2015). Lors de cette rencontre, les membres du comité ont :

- Parcouru les grandes lignes du contrat d'assurance,
- Discutés des nouveautés au contrat, ils ont mis en lumière les principaux écueils relatifs à une communication incomplète (les 1<sup>ers</sup> contrats donnant accès à l'assurance invalidité sans preuve d'assurabilité ou les « situations de vie » qui donnent accès à l'assurance vie sans preuve d'assurabilité par exemple)
- discutés d'un éventuel appel d'offres visant notre régime d'assurance.

Une seule réunion des Syndicats adhérents (RSA) a eu lieu cette année, les 28 et 29 avril dernier. Charles Bellerose et Frédéric Morier y ont assisté. Lors de cette réunion, les membres de la FNEEQ ont :

- Présentés les paramètres ainsi que les tenants et aboutissants de la santé de notre régime d'assurance (polices 1008-1010-1011);
- Expliqués la mutualisation des risques;
- Expliqués les retards et les étapes d'un appel d'offres;
- Annoncé une nouvelle parution du sommaire des garanties (pamphlet)
- Annoncé des ristournes pour les souscripteurs de la police d'assurance-vie
- Proposés des modifications à la couverture :
  - Modification des actes professionnels reconnus des pharmaciens;
  - Retrait du remboursement pour des soins fournis par un membre de la famille;
  - Adhésion obligatoire à l'assurance invalidité longue durée pour les non-permanents dès l'obtention d'un quatrième contrat annuel à temps complet chez le même employeur.

## **COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**

*Par Claire Dumouchel*

Le Comité de Lutte contre la Discrimination a participé ou amorcé deux actions durant l'année 2015-2016.

1. Participation à la semaine d'actions pour un meilleur partage de la richesse en collaboration avec le Comité Mobilisation :

Pour souligner à la fois la semaine d'actions pour un meilleur partage de la richesse (du 21 au 27 février) et souligner la journée internationale des femmes du 8 mars, Claire Dumouchel a rédigé une série de 4 capsules sur les réalités économiques des femmes. En effet, les femmes, particulièrement celles qui appartiennent à d'autres groupes socialement marginalisés, sont systématiquement touchées par les mesures d'austérité. Les Capsules ont été publiées dans De Vive Voix et affichées à l'entrée du Collège.

2. Amorçage de la collecte d'information concernant les besoins de la communauté du Cégep pour des toilettes mixtes :

Pour le 2<sup>e</sup> projet en cours, soit la collecte d'information pour la création de toilettes non-mixtes, Claire Dumouchel a contacté le comité Qualité de Vie. Les ressources humaines du Cégep démontrent une ouverture au projet. Tel que communiqué au comité Qualité de Vie, les deux buts de ce projet sont :

- Inclure les étudiants.es trans qui ne se sentent pas bienvenus.es dans des toilettes binaires femme/homme.
- Faciliter l'accès aux toilettes dans les endroits particulièrement non-mixtes dans le Collège (par exemple : locaux fréquentés par certains programmes techniques à large prédominance féminine ou masculine).

Plus de détails viendront l'année prochaine! Merci de passer le mot!

### **COMITÉ ACTION INTERNATIONALE**

*Par Mario Vigneault et Serge Caron*

Il n'y a aucune rencontre cette année car il n'y a eu aucune demande d'adressée au comité, outre un message demandant de voir s'il n'y avait pas moyen d'alimenter le journal syndical en trouvant des articles qui parlent des luttes syndicales à travers le monde.

Nous n'étions pas à l'aise avec cette demande car il n'y a pas vraiment moyen de vérifier l'exactitude de ce qui est rapporté dans ces articles et surtout que nous n'avions pas compris que le mandat de ce comité pouvait inclure ce genre de travail.

D'ailleurs, il serait important de préciser le mandat de ce comité car pour le moment, il n'y a rien de défini.

Nous croyons que les membres de ce comité auraient intérêt à suivre ce que le collège désire développer au niveau International. Mais il n'y a rien eu de concret de précisé au collège cette année. Les développements « à l'international » sont par-contre à l'agenda pour l'année qui s'en vient, il serait probablement intéressant pour les prochains membres de ce comité de suivre ces développements.

### **COMITÉ DES DONS DE SOLIDARITÉ**

*Par Stéphan Gibeault*

Le comité des dons de solidarité était composé cette année de Ian De Valicourt, de Robin Dick et de Fabien Torrès (août-novembre), puis de Stéphan Gibeault (novembre-juin), ces deux derniers en tant que trésoriers. Le comité est responsable de l'application de la politique des dons et appuis du Syndicat. Il s'agit de distribuer le fonds dédié aux dons de solidarité (1 % des cotisations - 5 210 \$ cette année) et celui dédié à l'appui des projets étudiant (0,5 % des cotisations - 2 560 \$ cette année).

Plusieurs dons récurrents sont approuvés au préalable par l'Assemblée générale en même temps que le budget annuel. D'autres demandes parviennent au Syndicat en cours de session et sont étudiées à la lumière de la politique. Les projets étudiants sont étudiés, à date fixe, vers la fin de chaque session. Les documents financiers présentés à l'Assemblée rendent compte du détail des dons consentis pendant l'exercice financier. Cette année, notons qu'une demande de don ne relevant pas de la responsabilité du comité (puisque elle était non-éligible) a été autorisée par l'AG du 13 avril 2016 :

### **PROPOSITION**

- *Attendu la mission du collège et de ses employés qui consiste à assurer le développement personnel, social et culturel de ses étudiants et de sa communauté;*

- *Attendu que l'exposition d'un squelette de béluga, mammifère marin dont l'espèce est menacée, représenterait une inspiration pour la curiosité scientifique, pour la protection de l'environnement et celle du fleuve Saint-Laurent;*
- *Attendu l'impact positif qu'aurait l'acquisition d'un squelette de béluga sur le plan artistique, esthétique, pédagogique, philosophique et scientifique;*

**Que le SEECLG finance à la hauteur de 1 000 \$ le projet « Un béluga au Collège Lionel-Groulx » afin qu'il puisse se concrétiser.**

**Adoptée**

Le déboursé pour ce projet, tel qu'indiqué en AG, sera imputé au budget des « dons de solidarité » qui sera, pour cette raison, déficitaire cette année.

### **Propositions envisagées pour l'année prochaine**

Après s'être réunis une fois à la session d'automne 2015 et une fois lors de la session d'hiver 2016, le comité propose de traiter de plusieurs modalités afin d'améliorer la politique de dons et appuis en 2016-2017. Considérant que depuis deux ans, le comité avait en tête l'idée de modifier la politique afin de préciser quelques balises, et que ces propositions n'ont pas été jugées prioritaires à traiter en assemblée générale cette année, notamment dû aux perturbations occasionnées par la grève, le comité pense qu'il est utile de rappeler ces recommandations afin de débattre de certaines d'entre elles en assemblée générale :

a)

- *Considérant que la Fondation du Collège Lionel-Groulx offre une aide pour les projets pédagogiques, mais pas directement pour les étudiants bénéficiant de prêts et bourses;*
- *Considérant qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir du financement de la part de l'association étudiante;*
- *Considérant l'importance de défendre l'accessibilité de ces projets pédagogiques;*

**Que le SEECLG adopte un budget annuel pour les projets étudiants de 1% et que ce 0,5% supplémentaire soit utilisé pour permettre aux étudiants bénéficiant de prêts et bourses de participer aux projets pédagogiques du Collège.**

**Que le SEECLG adopte la politique telle qu'amendée (voir ci-dessous).**

Modifications dans la politique :

#### **3. Appui aux projets pédagogiques (étudiants bénéficiant de prêts et bourses)**

- Montant alloué en appui aux étudiants bénéficiant de prêts et bourses pour participer aux projets pédagogiques du Collège (0,5%).
- Le montant demandé par un étudiant ne peut excéder 50% du montant total de la contribution demandée à chaque participant.
- Si la totalité du montant n'est pas dépensée, l'excédent peut être utilisé pour financer les autres demandes d'appuis aux projets étudiants.
- Le montant alloué à cette aide sera évalué en avril 2017.

b) En ce qui concerne les dons :

- Que les dons ne soient effectués qu'à des organismes à but non lucratif légalement constitués ou à des fonds spéciaux parrainés par la CSN, la FNEEQ ou le SEECLG (par résolution de leur Assemblée générale);
- Qu'au sein du collège, les dons permettent une visibilité du Syndicat et ne soient pas fondus dans celle d'autres organismes comme la Fondation;
- Que des dons ne soient pas attribués directement ou indirectement à des partis politiques ou à des organismes trop identifiés à un parti politique;
- Qu'on définisse mieux les « missions » que le SEECLG entend prioriser. Prioriser (ou privilégier) doit vouloir dire quelque chose... Le comité propose « le syndicalisme, le travail et l'emploi; l'éducation et la formation; les organismes qui rayonnent localement ».

c) En ce qui concerne les projets étudiants :

- Prévoir un mécanisme permettant de libérer les fonds au moment opportun, car les dates prescrites dans la politique posent problème (par exemple, pour la semaine des sciences humaines qui arrive en début de session).

d) En ce qui concerne le parrainage d'un organisme par un membre :

- Prévoir une procédure pour s'assurer de respecter la politique, c'est-à-dire, s'assurer que le membre assiste à l'assemblée générale de l'organisme parrainé et qu'il en fait rapport à l'Assemblée générale du SEECLG.

### **COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES**

*Par Renée-Claude Lorimier*

Le comité de surveillance des finances se rencontre au moins trois fois par année : une première fois à la fin de la session d'automne et une autre à la fin de la session d'hiver afin de vérifier les finances du Syndicat (rigueur comptable, archivage des pièces justificatives, respect des décisions de l'Assemblée générale). Le comité se réunit également au début de la session d'automne pour s'assurer que les états financiers qui sont présentés à l'Assemblée générale sont conformes à la réalité et ils signent un rapport l'attestant.

Cette année, Julie Cauchy, Renée-Claude Lorimier et Catherine Raymond assumaient cette importante responsabilité. Elles ont également fait une mise à jour du *Guide de gestion des remboursements et des dépenses* qui devrait être soumise à une prochaine AG en 2016-2017.

### **COMITÉ VIGILANCE**

*Par Isabelle Pontbriand*

L'année dernière, trois dossiers avaient retenu l'attention du comité vigilance : le Plan stratégique de développement 2015-2020, le rapport Demers et la « Médiathèque Desjardins ». Le tout nouveau

comité de toponymie a pris le relais de la vigilance sur les questions d'appellations au collège (l'appellation «Médiathèque Desjardins» a d'ailleurs été mise de côté), et la vigilance s'est transférée au national cette année en ce qui concerne le rapport Demers. Malheureusement, nous avons appris au dernier regroupement cégep que la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Mme Hélène David, est très emballée par le rapport Demers... Ce sera donc un dossier à surveiller de nouveau l'année prochaine.

En ce qui concerne le Plan stratégique 2015-2020, les développements associés à ce PSD ont commencé à être traités à commission des études et le seront aussi l'année prochaine. Les membres de la CÉ pourront poursuivre aussi leur travail de vigilance en 2017-2018.

Cette année, le comité vigilance s'est rencontré une seule fois, principalement pour aborder la question du projet de loi 70, notamment ses impacts potentiels sur les programmes techniques et les attestations d'études collégiales (AEC; programmes de la formation continue). Il a soutenu l'exécutif par sa réflexion et par la suggestion de deux propositions qui ont été soumises à l'Assemblée générale le 13 avril dernier. L'une d'entre elles donnait le mandat à l'exécutif syndical et au comité vigilance d'organiser une rencontre de réflexion-discussion sur l'adéquation formation-emploi avec les professeurs des techniques en juin. Deux invités de la FNEEQ étaient disponibles pour animer cette rencontre le 7 juin, mais trop peu de professeurs se sont inscrits pour tenir l'événement (seulement 13 profs inscrits en provenance que de 6 disciplines techniques). Puisque la coordination du regroupement cégep a reçu le mandat, le 13 mai dernier, d'organiser une tournée des syndicats locaux sur l'avenir du réseau collégial l'automne prochain, nous avons préféré remettre cette discussion à l'automne.

Enfin, à retenir côté vigilance pour l'année prochaine :

- toute la question des dérives potentielles associées au PL 70 et au rapport Demers;
- le rapport d'autoévaluation du collège en vue de la phase audit de l'assurance qualité (visite potentielle de la CEEC à Lionel-Groulx en 2016-2017; un plan d'action pour contrer l'assurance qualité a été adopté à Lionel-Groulx et au national au printemps 2014; une phase 2 à ce plan d'action sera proposée au national l'automne prochain);
- le respect de nos ententes locales (liées à notre convention collective) et de divers règlements de la part de la Direction des études (voir le rapport de la commission des études à cet effet; le comité vigilance pourra donner un coup de pouce dans ce dossier);
- la question de l'autonomie des professeurs en matière de plans cadres (grief déposé en mai 2015; 2<sup>e</sup> grief envisagé au moment d'écrire ces lignes; voir le rapport des agents de grief);
- la question de l'autonomie professionnelle aussi en regard de la multiplication des documents « structurants » émanant du Plan stratégique de développement 2015-2020.

## **COMITÉ DE MOBILISATION**

Par *Claudie Bonenfant*



Suite à l'adoption d'un mandat de grève le 23 septembre 2015, le comité de mobilisation, initialement composé des membres de l'exécutif et de Dominique L'Abbé, accueille 6 membres supplémentaires : Julie Cauchy, Julie Charron, Josée de Bellefeuille, Véronique Dupuis, Anne-Marie Guillemette et Claire Portelance.

Pour donner suite à une proposition adoptée à l'AG du 13 mai 2015, certaines rencontres se font en comité de mobilisation élargi (avec la présence des coordonnateurs et des coordonnatrices).

En cette année de fin de négociation, les activités sont nombreuses.

### **Automne 2015**

- Le 20 août (au dîner de la rentrée du DG), distribution de tracts, de matériel de mobilisation et tournage de la vidéo (vox pop) «51 bonnes raisons pour rejeter les offres de Couillard» en intersyndicale.
- Le 24 août, piquetage de la rentrée. Une cinquantaine d'enseignant-e-s répondent à l'appel. Cette action permet à tous les employés du Collège de sensibiliser les étudiants aux attaques du gouvernement Couillard contre le système d'éducation et contre son personnel, attaques qui auront des répercussions importantes sur les élèves.
- Le 16 septembre, la caravane de la grève visite Lionel-Groulx. Un rassemblement, en intersyndicale, a lieu dès midi à l'entrée principale. Une centaine d'employés sont présents.
- Le 17 septembre, 5 à 7 en intersyndicale.
- Le 1<sup>er</sup> octobre, «Dépôt des plans de travail pollués» et «Non-participation à l'ACCDP».

- Le 2 octobre, chaîne humaine «Je sauve mon cégep» devant le Collège, dans la foulée du mouvement populaire et solidaire «Je protège mon école publique».
- Le 3 octobre, manifestation nationale «L'éducation entre nos mains! AVEC NOUS, DANS LA RUE!» organisée par le Front commun à Montréal en appui aux négociations du secteur public. Plus de 150 profs sont présents.
- Le 5 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignant-e-s et afin de mettre de la pression pour faire avancer les négociations, piquetage ferme de 7h à 8h. Plus d'une centaine d'enseignant-e-s sont présents.
- Le 6 octobre, action «Pour une véritable négociation» en intersyndicale dans le cadre de la première réunion du conseil d'administration du Collège. Lecture d'une lettre demandant aux membres du C.A. de mettre plus de pression sur le gouvernement «pour une véritable négociation» et présentation d'une proposition à adopter le plus rapidement possible, notamment quant à l'impossibilité, pour le Collège, de mener à bien son Plan stratégique de développement 2015-2020 sans ajout de ressources dans le réseau collégial et sans contrat de travail dûment négocié pour tous les employés du collège.
- Le 14 octobre, action «ZUMBA – Faisons bouger les négos!» en intersyndicale. Action régionale organisée dans la foulée des Semaines de perturbations économiques du Front commun.
- Le 20 octobre, action tintamarre : dernière activité de mob avant notre première journée de grève, ce grand tintamarre s'inscrit dans le cadre d'une action nationale.
- Le 26 octobre, premier jour de grève.
- Le 5 novembre, manifestation «Pour un réinvestissement massif dans les services publics» à Montréal.
- En novembre, signature du tract «L'austérité n'aura pas notre peau» et dépôt au bureau des Ressources humaines.
- Le 9 novembre, deuxième jour de grève.
- Le 10 novembre, troisième jour de grève.
- Le 18 novembre, action de visibilité aux Portes ouvertes du Collège Lionel-Groulx.
- Le 9 décembre, grève et participation à la «Manifestation pour la négociation du secteur public» du Front commun.

#### **Hiver 2015**

- Dès la mi-février, en collaboration avec le comité de la lutte contre la discrimination, activité de sensibilisation (distribution de tracts sur les tables du Collège et affichage d'articles rédigés par Claire Dumouchel) dans le cadre de la Semaine d'actions pour un meilleur partage de la richesse (21 au 27 février) et en vue de la Journée internationale des femmes du 8 mars.
- Distribution de tracts et d'affiches concernant la manif-action contre l'évasion fiscale (et pour un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et les services publics) du vendredi 29 avril à Montréal. Manifestation organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

## **COMITÉ GRÈVE**

Par Jean-François Perreault

Le comité de grève est un comité ad hoc créé, lors de l'Assemblée générale syndicale du 21 octobre 2015, dans la foulée de la négociation de la convention collective 2015-2018 dont le principal objectif était de coordonner, avec l'aide de l'exécutif syndical en place, le mandat voté, lors de l'AG du 23 septembre 2015, de six (6) journées de grève. De ces six (6) journées seulement quatre (4) ont eu lieu.

### **Journées de grève en chiffres :**

**1<sup>ère</sup> journée** (26 octobre) : 311 membres présents, 16 125\$ en chèques.

**2<sup>e</sup> journée** (9 novembre) : 292 membres présents, 15 150\$ en chèques.

**3<sup>e</sup> journée** (10 novembre) : 272 membres présents, 14 175\$ en chèques.

**4<sup>e</sup> journée** (9 décembre) : 226 membres présents, 11 175\$ en chèques.

Outre les membres de l'exécutif, le comité était formé des membres suivants: *Christiane Carrère* (Anthropologie), *Julie Cauchy* (Français), *Hélène Normandeau* (Éducation physique) et *Jean-François Perreault* (Mathématiques). Ces membres ont été désignés par l'Assemblée, après s'être proposés, lors de l'AG du 21 octobre 2015.

Le comité s'est rencontré, en présence de l'exécutif, à trois (3) reprises.

- La première rencontre s'est tenue avant la première journée de grève du 26 octobre et dont l'ordre du jour était de clarifier les détails du déroulement de la journée et des moyens de pression et de visibilité à mettre en œuvre (pancartes, tracts, roulotte syndicale, etc.) ainsi que de préciser la démarche sur la gestion des listes de présence. Mentionnons que les membres du comité étaient responsables avec l'aide de d'autres membres du syndicat substituts de la gestion des listes de présence.
- La seconde rencontre a eu lieu dans la semaine suivant la première journée de grève. Cette rencontre a porté sur l'appréciation générale du déroulement de cette journée et sur les décisions du comité sur les motivations des membres absents ou en retard sur leur quart de piquetage prévu. Tâche qui n'a pas été des plus aisées puisque l'utilisation d'un fond de grève était un exercice relativement nouveau auprès des membres et de l'exécutif.
- La troisième rencontre s'est tenue dans la semaine suivant la seconde journée de grève du 9 novembre. Cette rencontre a été nettement plus efficace.
- Une quatrième rencontre, suivant la troisième journée de grève du 9 décembre, a été annulée grâce à l'efficacité de certains membres de l'exécutif et faute de contenu pertinent.

Le comité s'est dissout, suite à l'acceptation de l'entente de principe par la majorité des membres du SEECLG.

## **COMITÉ DE LA RELÈVE ENSEIGNANTE**

*Par Claudie Bonenfant*

À la session d'automne 2015, les membres du comité de la relève enseignante étaient les suivants : Jason Arsenault, Geneviève Lavoie et Claudie Bonenfant. Aucun dîner d'accueil n'a eu lieu à l'automne (essentiellement, l'organisation était trop difficile à gérer dans un contexte de négociation et de moyens de pression).

À la session d'hiver, le dîner d'accueil a eu lieu le 17 février. Une quinzaine d'enseignant-e-s étaient présents. Le 30 mars, le comité a tenu un dîner « Info-précariété » où les thèmes suivants ont été abordés : la situation de double emploi, l'assurance-emploi et la CI. Une quinzaine d'enseignant-e-s étaient présents. Au moins 2 articles concernant ces thèmes ont été publiés dans le De Vive Voix.

Le comité réfléchit actuellement à la rédaction de fiches ou à la création de capsules informatives pour les précaires.

## **COMITÉ SOCIAL DU SYNDICAT**

*Par Catherine Bourbeau*

Le comité social du syndicat a organisé 6 activités pour les professeur(e)s membres du SEECLG lors de l'année scolaire 2015-2016. Ces activités se résument d'abord en quatre soirées « 5 à 9 » où buffet froid, bière et vin sont fournis par le syndicat. Deux dîners, dont un en janvier 2015 et l'autre en juin 2016, complètent ensuite ces activités. Lors de ces dîners, un buffet chaud et des breuvages alcoolisés sont fourni par le syndicat et les professeurs retraités sont invités à se joindre à ces dîners. Le dîner de janvier est précédé d'un hommage aux professeurs retraités de l'année précédente. Le coordonnateur du département du professeur retraité concerné est préalablement contacté afin de se charger de cet hommage.

Le nombre de professeurs s'étant inscrit aux activités sociales ainsi que les dates et les lieux où se sont tenus ces événements sont fournis dans la liste suivante. Une note complète la description de l'événement si un élément particulier s'est ajouté à la formule habituelle décrite précédemment.

**1. 5 à 9 de la rentrée (mercredi 9 septembre 2015)**

Lieu : Kafé étudiant (D-029)  
70 inscriptions

**2. 5 à 9 d'Halloween (mercredi 28 octobre 2015)**

Lieu : Kafé étudiant (D-029)  
44 inscriptions

**Note :** Les professeurs étaient invités à participer à un concours de décoration de citrouille où trois prix à attribuer aux trois plus belles citrouilles étaient en jeu. Seulement un professeur a participé au concours.

**3. 5 à 9 des fêtes (mardi 15 décembre 2015)**

Lieu : Kafé étudiant (D-029)  
66 inscriptions

**4. Dîner de la rentrée 2016 (mercredi 20 janvier)**

Lieu : Carrefour étudiant

160 inscriptions

**Note :** Du vin mousseux est fourni lors de ce dîner afin de souligner le début de l'année et les hommages aux retraités. Un groupe de musique formé d'étudiants en musique du collège ont été engagés afin d'agrémenter ce dîner. L'expérience fut positive, les professeurs ont semblé apprécier.

**5. 5 à 9 de Pâques (mercredi 23 mars 2016)**

Lieu : Kafé étudiant (D-029)

51 inscriptions

**6. Dîner de juin (vendredi 3 juin 2016)**

Lieu : Carrefour étudiant

83 inscriptions en date du 13 mai 2016 (prévision d'environ 160 inscriptions au total)

**Note :** Du vin rosé est fourni par le syndicat afin de souligner la fin de l'année et l'arrivée de l'été. Comme la présence du groupe d'étudiants en musique fut positive lors du dîner de janvier, le comité social va renouveler l'expérience.



**Bonnes vacances!**